

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4172 du Jeudi 6 Avril 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MAGISTRATURE

Des sanctions et nominations qui ne font pas l'unanimité !

(P.5)



SESSION ORDINAIRE
CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

POLITIQUE

Clotaire Mboussa-Ellah exige la réforme de la loi sur le statut de l'opposition

(P.3)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Donald Trump face aux juges!

(P.7)

JEUNESSE ET SPORTS

CONFÉJES : un souffle nouveau à Brazzaville

(P.4)

EDITORIAL

Vous avez dit FIGA ?

PAROISSE SAINTE MARIE MADELEINE D'INONI PLATEAU

Fête des Rameaux et installation de l'abbé Christian Milandou comme curé



L'archevêque et le curé entourés des concélébrants

(P.10)

CANAL+

Y'A PIMENT DANS TELE



LES MATCHS LES + CHAUDS, LES SERIES LES PLUS FORTES

POUR TOUT REABONNEMENT - 15 JOURS OFFERTS A TOUT CANAL+

92 92
CANAL+ CONGO

*Offre valable jusqu'au 31/03/23 pour tout réabonnement à votre formule actuelle. Beneficiaire de la formule TOUJOURS CANAL+. Offre valable pendant 15 jours. Voir tarifs et modalités de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES CHAUFFEURS

Yango récompense les chauffeurs de ses partenaires les mieux notés au Congo

Yango, service international de covoiturage, a célébré la Journée internationale des chauffeurs. Les représentants de Yango ont honoré les meilleurs chauffeurs de leurs partenaires au Congo qui ont obtenu les meilleures évaluations de la part des utilisateurs de l'application en leur offrant des cadeaux de valeur. Les dix meilleurs chauffeurs ont été félicités par le Country Manager de Yango au Congo, Precy Ndongui, qui leur a offert des certificats de reconnaissance et des bons d'essence.

"Le 22 mars de chaque année, le monde célèbre la journée internationale des chauffeurs, c'est pourquoi nous voulons célébrer cette journée avec tous les chauffeurs de nos partenaires qui utilisent notre application. Les partenaires de Yango transportent des milliers d'utilisateurs chaque semaine au Congo. Yango offre de nombreux avantages aux utilisateurs et aux chauffeurs en rendant les trajets plus sûrs, plus abordables pour les utilisateurs et plus rentables pour les chauffeurs des partenaires de Yango", a déclaré Precy Ndongui.

Les heureux bénéficiaires ont exprimé leur volonté de continuer à coopérer avec les partenaires de Yango et de créer un service d'excellence et de continuer à profiter des nombreux avantages de cette collaboration.

"Je suis l'un des premiers chauffeurs à utiliser l'application Yango au Congo. C'est un privilège car d'après mon expérience précédente en tant que chauffeur, je n'avais jamais aimé mon travail auparavant. Aujourd'hui, je ne m'embête plus à avoir des clients. Quand je travaille bien, je gagne bien ma vie. Je n'hésite pas à encourager mes collègues chauffeurs à rejoindre les partenaires



de Yango et à recommander aux clients de commander des trajets via l'application Yango", a déclaré Bakoula Nkouka, connu sous le nom de Force tranquille, l'un des chauffeurs des partenaires de Yango.

A propos de Yango : Yango est un service de covoiturage international qui a été lancé à Brazzaville en août 2022. Le service est déjà présent dans plus de 20 pays à travers le Moyen-Orient, l'Europe, l'Asie centrale et l'Afrique.

Contrairement à d'autres services en ligne disponibles, l'application Yango utilise ses propres technologies, par exemple la distribution intelligente des commandes. Ces technologies peuvent contribuer à réduire le coût net du trajet et le temps que le chauffeur d'un partenaire consacre à la recherche d'un client, à garantir l'utilisation efficace du temps des chauffeurs tout en fournissant un service prédictif et abordable aux usagers

OFFRE D'EMPLOI - AMBASSADE DES ETATS-UNIS A BRAZZAVILLE

POSTES VACANTS: Date de clôture : 05 Avril 2023

- HIV & Public Health Specialist (DHAPP Program Manager) — Spécialiste du VIH et de la santé publique (gestionnaire du programme)
- Contracting Assistant (Assistant Contrats)
- Chauffeur

EXIGENCES DES POSTES & COMMENT POSTULER

Merci de bien vouloir visiter le site web : <https://erajobs.state.gov/dosera/cog/vacancysearch/searchVacancies.hms> (Copiez ce lien et collez-le dans votre navigateur Google Chrome ou Microsoft Edge).

N-B: Seules les candidatures soumises par voie électronique seront traitées.

La mission américaine à Brazzaville apprécie une main-d'œuvre d'origines, de cultures et de points de vue différents. Nous nous efforçons de créer un environnement accueillant pour tous et nous invitons les candidats de divers horizons à postuler.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographie: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431, Tél.: 05 539 37 46/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«OMEGA CONSTRUCTION» SARL

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 11 Avenue Gustave Ondziel, Centre-ville
RCCM: CG-PNR-01-2023-B12-00048 - Pointe-Noire, République du Congo

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 27 février 2023, enregistré à Pointe-Noire le 06 mars 2023, folio 045/64, n° 1800, la création d'une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL) ;

OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Bâtiment: Génie civil, Construction ;
 - Travaux publics: Aménagement, Réhabilitation, Infrastructures;
 - Gestion: Acquisition, Vente-location, Gestion immobilière;
 - Conseil: Revêtement/Terrassement, Etude et Coordination ;
 - Services: Assainissement, Nettoyage industriel, Aménagement/Entretien espaces verts ;
- Et, d'une manière générale, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus.

DENOMINATION: La société prend la dénomination de «OMEGA CONSTRUCTION» SARL ;
SIEGE SOCIAL: Le siège social de la société est sis 11 Avenue Gustave Ondziel, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M. ;

GERANCE:

• Madame ALONDA Flavienne Marylene est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée ;

RCCM: CG-PNR-01-202-B12-00048 ;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 avril 2022 sous le n° CG-PNR-01-2023-B-00350.

Fait à Pointe-Noire, le 27 mars 2023.

Pour avis et mention,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE,
Notaire.

COMITE D'ACTION POUR LE RENOUVEAU (CAR)

Clotaire Mboussa-Ellah exige la réforme de la loi sur le statut de l'opposition

Le président du Comité d'action pour le renouveau (CAR), Clotaire Mboussa-Ellah, a animé le samedi 31 mars dernier dans la salle Louis Badila de La Semaine Africaine, une conférence de presse essentiellement axée sur la gouvernance électorale, les institutions constitutionnelles et les différentes réformes, ainsi que sur la gestion des administrations publiques. Il a interpellé le Gouvernement sur la nécessité de partager sa perception des choses sur ces questions d'intérêt général.

Pour Clotaire Mboussa-Ellah, l'environnement socio-politique et économique est très préoccupant dans le pays; il a dénoncé le «chaos électoral» de 2022. Ces élections, selon lui, ont été émaillées d'imperfections et d'irrégularités. «Ces manquements sont fondés sur la légèreté blâmable de certains acteurs du processus électoral. Ces avatars pouvaient être jugulés si on avait fait des efforts d'objectivité et de transparence dans l'abord de la question sur ces élections», a-t-il estimé.

Il a imputé l'échec de son parti à ces élections «aux mauvaises conditions d'organisation de celles-ci et des mauvais choix sur la modalité de leur mise en œuvre».

Le conférencier a indiqué que la question de la gouvernance électorale continue à diviser la classe politique; «suscite des débats de fond, parfois de forme, sur la procédure et la méthodologie de détermination du corps électoral d'une part, et l'organisation elle-même des élections, d'autre part. Divercement interprétée, elle

figure au centre du débat contradictoire entre les acteurs politiques et le Gouvernement au mépris des engagements pris au cours des concertations politiques, lesquelles mériteraient d'être examinées et traitées une bonne fois pour toutes», a-t-il déclaré.

Clotaire Mboussa-Ellah propose une résolution politique pour résoudre la question de la gouvernance électorale. Il estime que le Gouvernement devra envisager des consultations politiques en vue de convenir sur la gestion de ces recommandations prises au cours des différentes concertations; «dégager ensemble (pour la classe politique), un consensus sur la nécessité de l'application des recommandations restantes ou leur retrait si les conditions ne s'y prêtent pas. Quoiqu'il en soit, il faudra convenir sur le choix de la méthodologie de détermination du corps électoral et la gestion d'autres questions, par exemple d'organisation, du déroulement des scrutins et de centralisation des résultats», a-t-il suggéré. Parlant de la gestion des ad-



Clotaire Mboussa-Ellah

ministrations publiques, Clotaire Mboussa-Ellah pense que si la situation financière et économique pose problème dans le pays, c'est à cause de la mauvaise gestion des entreprises d'Etat et des services publics.

Pour garantir la bonne gestion et éviter le risque que celles-ci deviennent des épiceries ou des propriétés des directeurs généraux, le président du CAR a proposé un train de mesures. Parmi lesquelles: l'ouverture d'enquêtes ou d'audits par les services de contrôle d'Etat sur la discipline budgétaire et exécutoire des budgets de l'Etat; l'audit des exécutions budgétaires de tous les services publics.

Sur la vie et le fonctionnement de l'opposition dont il est membre, le président du CAR n'a pas tenu la langue de bois. Selon lui, «l'opposition, congolaise dans son état actuel

fait d'éparpillement est loin du compte pour exécuter ses projets et ses missions, voire l'alternance démocratique ou politique».

Au regard du caractère multivarié des forces d'opposition, Clotaire Mboussa-Ellah suggère la tenue d'une convention qui devra regrouper tous les partis qui se réclament de l'opposition, «et qui doit se tenir dans la diversité de positionnement des uns et des autres», a-t-il précisé.

Afin de se mettre à l'abri des échecs du passé, il pense que ce nouveau rassemblement sera construit sur un moule unique. «Les partis qui acceptent de consentir leurs forces mettront en place une coordination: structure de rencontre et de concertation sur des questions d'intérêt commun. Non seulement le Chef de file de l'opposition doit fédérer les idées ou ces partis, mais il doit rassembler toute l'opposition congolaise parlementaire comme extraparlamentaire», a-t-il préconisé.

Il a passé au vitriol la loi déterminant le statut de l'opposition congolaise qui avait été prise en application de l'article 53 de la Constitution. «Cette loi ne détermine pas les modalités d'organisation, de fonctionnement ou de gestion tout court qui doivent être fixées par décret. C'est pourquoi, je suggère sa réforme», a-t-il expliqué.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Vous avez dit FIGA ?

Au vu du torrent de boue que suscite le scandale allégué de détournement de fonds au FIGA, on en viendrait à déduire que le Congolais est devenu très sensible aux écarts de conduite. Surtout en matière de gestion des biens publics. Et que le premier qui sera pris la main dans le sac subira les rigueurs de la question ! Sur la ministre Lydia Mikolo, il ne passe pas de matin qu'on ne découvre qu'elle est, presque de manière atavique, attachée aux prébendes et aux raccourcis de gestion. Peut-être. La somme supposée avoir été détournée tournerait autour de deux milliards. C'est-à-dire une montagne d'argent que le Congolais moyen ne rêve même pas de dépenser en 20 ans !

Mais cette affaire pose au moins deux questions qui interrogent notre citoyenneté: veut-on s'en prendre à une ministre ou veut-on réprimer un crime économique? L'intéressant avec les réseaux sociaux c'est qu'ils sont leurs propres avocats défenseurs. C'est un tribunal dont le verdict est péremptoire, plaisant même, solidement arcbouté sur la vertu. En apparence.

Je ne prétends pas que Lydia Mikolo soit innocente. Je n'invoque même pas pour elle cette règle sacrée de la présomption. Après tout, frottée à ces fleuves d'argent et sans contrôle, il n'y a qu'elle pour nous dire ce qu'il en est des sommes supposées détournées. Nous sommes dans un pays où les intérêts des uns, animés par l'ambition des autres et le tribalisme de certains empêchent de voir clair en matière de gestion des grosses sommes d'argent.

Les raisons des nominations au sein des grandes institutions de l'Etat, les compétences imputées à tel ou tel autre influent du régime, les diplômes et qualifications ramenées de formation par nos experts: tout cela nous porte à croire qu'il se cache bien des pantouffards sous quelque pli d'un Conseil institutionnel. Et qu'il y a plus d'un escroc sous le parapluie de l'atavisme.

Avant le FIGA, il y eut le Fonds des générations futures (14 000 milliards). Et plus avant encore, des structures étatiques ou paraétatiques ont été emportées par la gloutonnerie de quelques cadres indélébiles. Si cela s'est répété au fil des temps depuis l'indépendance, c'est que le ver a vraiment prospéré dans le fruit. Au point, peut-être, d'être devenu un vrai python, vu que l'anaconda ne vit pas sous nos latitudes.

Albert S. MIANZOUKOUTA

CHU-B

La Commission d'enquête parlementaire officiellement installée

Pour pallier les nombreux problèmes de gestion et de dysfonctionnements qui minent le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, une Commission d'enquête parlementaire a été mise en place par le bureau de l'Assemblée nationale le 2 mars 2023. Elle a été officiellement présentée et installée dans ses fonctions le 31 mars dernier par Roland Bouiti Viaudo, deuxième vice-président de la chambre basse, au cours d'une cérémonie sobre organisée au CHU-B, en présence du Pr. Thierry Ngombé, directeur général de cette structure sanitaire.

Au total, 10 membres composent cette Commission qui a pour missions de collecter les informations sur la gestion du CHU-B; d'analyser les informations collectées; identifier les problèmes; proposer les mesures correctives y compris les indicateurs de suivi; déterminer les mécanismes de contrôle de mise en œuvre des mesures correctives et de produire un rapport d'enquête.

Sa mise en place répond au souci majeur de mettre de l'ordre dans la gestion du CHU-B, créé en 1987. En effet, l'audit réalisé par le cabinet CACOGES en 2017 concluait que cet établissement sanitaire, le plus grand du pays, connaît des dysfonctionnements d'ordre organisationnel, institutionnel et financier. La fourniture d'électricité, le fonctionnement occasionnel des ascenseurs, la situation sociale des agents



Roland Bouiti Viaudo

et la prise en charge des malades posent problème. Son imagerie connaît des difficultés, le scanner est en panne, l'IRM aussi. Le plateau technique ne fonctionne pas correctement, certains examens de laboratoires ne se font pas sur place. Il faut aller dans les laboratoires ou cliniques privés; les blocs opératoires sont en difficulté

de fonctionner et la pharmacie est incapable de livrer les médicaments en temps réel lorsqu'on en a besoin. Des ruptures d'approvisionnement y sont également constatées. Les bâtiments ont un problème de difficulté d'accès à l'eau. On ne peut pas rêver de la médecine de haut niveau si la base n'est pas assurée. Donc, il faut un véri-

table plan de rééquipement sur un certain nombre d'équipements de base pour renforcer la qualité, la sécurité et l'hygiène pour les soins.

sion d'enquête soit mise en place. Roland Bouiti Viaudo a formulé le vœu de voir cette Commission bénéficier



Les membres de la commission d'enquête (à droite)

La situation ainsi décrite a conduit le bureau de l'Assemblée nationale, conformément à l'article 107 de la Constitution qui dispose que le Parlement exerce le pouvoir législatif et contrôle l'action du Gouvernement, et dans le souci de participer à une amélioration de la gouvernance et des presta-

tions, que cette Commission d'une fructueuse collaboration, afin que sa mission soit couronnée de succès pour l'intérêt de la population. A signaler que cette Commission d'enquête est présidée par Gabriel Bokoumaka, secondé par Thierry Hobbé.

KAUD

PARLEMENT

Le Congo adhère à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires

Réunis les 28 mars et 1^{er} avril derniers en séance plénière, les sénateurs et députés du Congo ont examiné et adopté trois projets de ratification de conventions de l'OIT et un projet de loi sur la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. C'était sous l'autorité de Michel Mayinga, vice-président du Sénat, et Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale.

La première ratification portait sur la convention de l'OIT (Organisation internationale du travail) concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées. Adoptée le 20 juin 1983, elle a pour objectif d'accorder à toute personne handicapée des facilités lui permettant de s'insérer ou se réinsérer dans la société; de trouver et de conserver un emploi convenable et de progresser professionnellement. Elle implique que les personnes handicapées bénéficient des chances de travailler dans la société au même point d'égalité que les travailleurs en général.

La deuxième ratification porte sur les services de santé au travail. Elle vise à organiser un service de fonctions essentiellement préventives et chargé de conseiller l'employeur, les travailleurs et les représentants dans l'entreprise sur les exigences requises pour établir et maintenir un milieu de travail sûr et salubre, propre à favoriser une santé physique et mentale optimale en relation avec le travail.

Le troisième projet de loi porte sur la ratification de la convention sur les statistiques du travail. Elle a pour objet de

recueillir, compiler et publier des statistiques de base du travail sur la population active, le chômage et le sous-emploi; le coût de la main d'œuvre; la structure et la répartition des salaires; les lésions et les maladies professionnelles... Cette convention oblige tout Etat membre à transmettre au Bureau international du travail, les statistiques du travail recueillies et compilées par l'Institut national de la statistique.

Ces trois projets de loi ont été défendus par Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale.

Le projet de loi portant sur l'adhésion à l'amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires a été défendu par Mme Delphine Edith Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur.

La convention amendée rend contraignant, pour les Etats parties, la protection des installations et des matières nucléaires utilisées à des fins pacifiques, la sécurisation de leur stockage et leur transport national et international. Elle prévoit également une coopération élargie entre Etats, concernant les mesures rapides pour loca-



L'hémicycle

liser et récupérer les matières nucléaires volées ou introduites en contrebande, atténuer les conséquences radiologiques du sabotage, prévoir et combattre les infractions connexes.

Elle prévoit également des niveaux communs a minima de protection physique des matières nucléaires en cours de transport international et instaurer une coopération entre les parties pour empêcher des infractions liées à des matières nucléaires ou, le cas échéant, récupérer des matières qui ne seraient plus sous leur contrôle, et leur fait obligation de réprimer, en vertu de leur droit interne, les infractions commises.

Les principales dispositions introduites par l'amendement portent sur le champ de la convention qui est étendu aux matières nucléaires utilisées à des fins pacifiques sur le territoire national, y compris le transport domestique, ainsi

qu'aux installations nucléaires qui les abritent.

Au regard de sa position géographique, le Congo qui ne dispose sur son territoire d'aucune installation nucléaire, doit coopérer avec de nombreux pays dans ce domaine. A noter que les pays limitrophes du Congo exploitent l'uranium, une matière nucléaire faisant l'objet de garanties auprès de l'Agence. Le pays court le risque de trafics illicites de ce type de matières radioactives, par voies terrestre, maritime ou aérienne. Pour la ministre Edith Delphine Emmanuel, le nucléaire est une puissance que les humains ont inventée et l'usage de la technologie nucléaire constitue dans le domaine tant civil que militaire une menace à la survie si cela parvenait dans les mains de terroristes.

Princesse GRACIASS & Welcome NDOLO (stagiaires)

grade sous les différents commandements...», a-t-il insisté. Prenant l'engagement au nom de l'ensemble des troupes, le colonel Landry Damien Kinzonzi, commandant du Groupement de reconnaissance (GDR), a déclaré: «... Nous, officiers, sous-officiers, officiers mariniers, militaires du rang, hommes et femmes d'équipage de la Zone militaire de défense n°9, prenons l'engagement, conformément aux ordres du Chef d'Etat-major général des FAC de réaliser les contrats d'objectifs des armées...; d'atteindre les objectifs prioritaires des FAC pour l'année 2023; d'acquérir les savoirs, les savoir-faire et le savoir-être, en vue d'être prêt à maîtriser toutes sortes de violences, dans le respect des lois et des règlements militaires».

Le général Okoi a pris acte de cet engagement des personnels militaires, et leur a fixé rendez-vous aux résultats. Le clou de la cérémonie a été la parade militaire et la visite guidée des stands constitués des matériels des différents corps de la Zone militaire de défense n°9-Brazzaville, avec à la clé des démonstrations des personnels dans certains stands.

Alain-Patrick MASSAMBA

JEUNESSE ET SPORTS

CONFÉJES : un souffle nouveau à Brazzaville

La 39^e session ministérielle de la CONFÉJES (Conférence des ministres de la Jeunesse et des sports des pays de l'espace francophone) s'est tenue du 22 au 28 mars 2023 à Brazzaville. Elle a été marquée par une nouvelle symbiose entre tous les Etats membres et un nouvel engagement pour relancer l'institution intergouvernementale.



Le ministre Hugues Ngouelondélé, nouveau président en exercice

La ville de Brazzaville a ainsi abrité, selon les participants, les assises les plus importantes de ces dernières années. Avec 43 délégations de pays francophones représentés soit par leurs ministres de la Jeunesse et des sports, soit par des chefs de délégation, et plus d'une soixantaine d'experts et d'invités. La 39^e Conférence ministérielle a réellement démontré la volonté de tous les dirigeants «de resserrer les rangs, de restreindre les multiples lacunes qui caractérisent, hélas, depuis longtemps, l'institution. Et, surtout, d'entamer l'année 2023 comme une ère de relance et de travail»; d'affirmer tout haut que «la CONFÉJES a besoin de beaucoup de rigueur dans son organisation, de sérieux, de suivi et de développement harmonieux.»

C'est le symposium international qui, le premier, donna le ton : débats fructueux et intenses sous l'impulsion de Mme Louissette-Renée Thobi, secrétaire générale de la Conférence, qui n'a jamais cessé d'évoquer la nécessité «d'engager une réflexion inclusive et approfondie sur l'avenir de la CONFÉJES, à travers une thématique de portée stratégique». C'est encore elle qui a précisé : «Il s'impose à la CONFÉJES de mettre en œuvre des actions ambitieuses, fédératrices et efficaces si elle veut faire œuvre utile dans les décennies à venir».

Puis ont suivi une série de réunions dont la Conférence ministérielle ouverte par le Premier ministre congolais Anatole Collinet Makosso, qui a élu le ministre congolais Hugues Ngouelondélé nouveau président en exercice du bureau de la CONFÉJES (son mandat court de 2023 à 2025), la Commission administrative et financière et la réunion des experts.

La CONFÉJES, au sortir de cette 39^e Conférence ministérielle à Brazzaville, prend une dimension nouvelle. Elle se relance par une feuille de route comprenant les prochaines sessions du bureau, l'adoption de nouveaux textes fondamentaux ainsi que les évaluations de la programmation quadriennale 2019-2022 et la nouvelle stratégie de communication 2023-2026. Une trentaine de documents ont été adoptés.

Il faut noter aussi, dans le sens du nouvel engagement des Etats et des gouvernements, l'adhésion aux conclusions et recommandations du Symposium qui traduisent la volonté d'insuffler un souffle nouveau à l'institution. Sur un tout autre chapitre, des cadres du secrétariat général ont été nommés et certains cadres, décorés par l'institution.

«Il nous revient dès à présent d'agir sur le terrain de l'action pour passer de la parole aux actes concrets, afin d'opérationnaliser l'ensemble des décisions adoptées», a dit Hugues Ngouelondélé, président en exercice. Suivons donc la CONFÉJES remis sur orbite dans la capitale congolaise.

Il faut préciser que la 39^e Conférence des ministres s'est déroulée en présence de la secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo. Les 40^e et 41^e éditions de la Conférence des ministres auront lieu respectivement au Maroc et en Côte d'Ivoire.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

DEFENSE

Les FAC s'engagent à maîtriser toutes sortes de violences

Période d'instruction, au cours de laquelle les troupes réactivent les connaissances, développent les réflexes et la réactivité pour contrer toutes formes de menaces et de risques, l'année d'instruction a été ouverte par le Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises (FAC), le général de division Guy-Blanchard Okoi, vendredi 30 mars à Brazzaville. A cet effet, les personnels des FAC ont pris l'engagement d'être disponibles à acquérir les savoirs, les savoir-faire, en vue de maîtriser toutes sortes de violences, conformément au contrat d'objectifs prioritaires pour l'année 2023.

Le Chef d'Etat-major général des FAC a indiqué que «cette année s'ouvrirait dans un contexte particulier marqué par des crises multiformes aux plans international et sous-régional, ainsi que par la recrudescence du banditisme urbain au niveau national. Les FAC se préparent à célébrer cette année les 62 ans de leur organisation et les 63 ans de l'indépendance du Congo respectivement le



Le général Okoi et les autres membres du commandement visitant les stands

22 juin et le 15 août prochains. Pour pouvoir faire face aux multiples défis sécuritaires, je vous engage à préparer efficacement les personnels sous votre commandement à accomplir les engagements opérationnels prescrits dans un esprit de parfaite cohésion, de responsabilité partagée et de discipline à tous les niveaux marqués par une ferme reprise en main des personnels», a-t-il recommandé.

Pour mieux illustrer son propos, le général Okoi, est revenu sur les multiples défis

prescrits aux personnels, au cours de cette année, ainsi que les contrats d'objectifs qu'ils doivent atteindre: «Il s'agira de renforcer, entre autres, le niveau de disponibilité et de capacité opérationnelle, logistique et d'entraînement des Etats-majors et des Forces; assurer la préparation des hommes à des missions opérationnelles en mettant un accent appuyé sur l'entraînement physique, militaire et sportif; relever le niveau de discipline de prise en main des militaires de tout

MAGISTRATURE

Des sanctions et nominations qui ne font pas l'unanimité !

Réuni en session ordinaire le 27 mars dernier au Palais du Peuple, sous l'autorité du Président de la République, le Conseil supérieur de la magistrature a pris des sanctions à l'encontre de certains magistrats indélicats: neuf révocations avec droit à pension, trois rétrogradations, neuf réprimandes avec inscription au dossier et des retraits de certaines fonctions. Des nominations et des avancements de carrières ont été également opérés. Des décisions qui ne font pas l'unanimité au sein de l'appareil judiciaire ni même de l'opinion publique.

Depuis longtemps, l'appareil judiciaire est dans le déclin. Beaucoup de maux lui sont reprochés, non pas seulement par les justiciables, mais également par le commun des citoyens. Tous se plaignent des mauvaises pratiques de certains magistrats animés par le gain facile et qui entretiennent des relations d'affaires avec leurs fonctions.

C'est pour corriger ces déviations et pour redonner confiance à la population pour croire encore à la justice de son pays, que le Conseil supérieur de la Magistrature a procédé à des sanctions qui, malheureusement, ne font pas l'unanimité au sein de l'opinion publique qui pense qu'il devrait y avoir plus de sanctionnés.

Le Conseil a-t-il fermé les yeux sur certains noms nommément cités et impliqués dans les pratiques frauduleuses? En tout cas, les langues se délient. Certains coupables courent encore les tribunaux, ils sont toujours en fonction, mutés ou promus, comme si c'est toujours les faibles qui doivent payer le lourd tribut. «Des intouchables...qu'on s'ingénie à protéger».

Contrairement à la session ordinaire de 2018, celle de 2023 a prononcé neuf révocations avec droit à pension. Il s'agit des magistrats: Oniangué Michel, procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville; Bassenga Fiellot T'ov Fresnay, président de chambre au TGI de Brazzaville au moment des faits; Koubaka Lucette Berthe, juge d'instruction au TGI de Dolisie; Zekakany Thomas J. Chrisostome, procureur de la République adjoint près le TGI de Pointe-Noire; Mouanda Massende José Bosco, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Brazzaville; Ebilika Gervais, doyen des juges d'instruction au TGI de Pointe-Noire; Boliban Serge Audrey, conseiller à la Cour d'appel de Pointe-Noire; Nzanguéle Ngoumba Mayeul, procureur de la République près le TGI de Kinkala; Nzousi Ferdinand, conseiller à la Cour d'appel de Pointe-Noire, président de chambre à ladite Cour au moment des faits.

Trois magistrats ont été rétrogradés: Ekoundzola Christian Régis, vice-président du TGI de Pointe-Noire; Iwandza Didier Narcisse, président du TGI de Pointe-Noire; Mviboudoulou Simon William, avocat général près de la Cour suprême.

Certaines fonctions ont dû

être retirées à deux magistrats: Ibara Ibombo Dann, président de la 3^e chambre correctionnelle au TGI de Brazzaville; Mabounda Kickouama Firmin, juge d'instruction au TGI de Brazzaville.

Neuf autres ont été réprimandés avec inscription au dossier: Massoungoula Anicet, juge d'instruction au TGI de Dolisie; Ebandza Francis, président par intérim de la 4^{ème} chambre correctionnelle du TGI de Brazzaville; Mampaha Michel, procureur de la République près le TGI de Sibiti; Koulangou Ferdinand, avocat général près la Cour d'appel de Brazzaville; Ngolo Ngambou Sarah, juge d'instruction au TGI de Pointe-Noire; Lembhet Missonsa Davyne Arlette, juge d'instruction au TGI de Pointe-Noire; Oboyo Ikafilofoula Cyr, substitut du procureur de la République au TGI de Pointe-Noire; Massamba Alain, conseiller à la Cour d'appel d'Owando; Ntondele Massamba Nicaise, juge d'instruction au TGI de Kinkala.

Au total, 9 magistrats ont été sanctionnés à Pointe-Noire, Brazzaville (8), Dolisie (2), Kinkala (2), Owando (1) et Sibiti (1), soit un effectif de 23, contre 20 en 2018.

Est-ce la fin du long feuilleton qui a coûté cher à la population? Certainement pas. Car, le mal est très profond. Et pourtant, les magistrats ont les salaires qui sont parmi les plus élevés de tous les agents de



Le ministre Ange Aimé Bininga

l'Etat. Au lieu de dire le droit, ils sont tout le temps, mouillés dans la corruption, la concussion et la fraude. Des salaires qui leur avaient été accordés pour les mettre à l'abri de certaines envies et tentations; mais au résultat, l'espoir a été vain.

Bien au contraire, les envies et tentations sont encore devenues grandes. Et, l'appareil judiciaire a complètement sombré.

Le Conseil aurait pu dans ces décisions, assainir la maison «Justice», en sanctionnant tous les magistrats indélicats qui salissent et ternissent l'image de la justice, pour qu'elle redevienne cette justice qui soit toujours le recours, lorsque plus rien ne marche.

Tout compte fait, la population déplore aussi l'usage abusif et détourné que les magistrats semblent faire du pouvoir extraordinaire que la loi leur a conféré, s'agissant, en particulier, du respect de la liberté d'autrui et de la dignité humaine. Beaucoup de contrecoups sont causés à la bonne renommée et au crédit de la justice, en tant

que pouvoir organisé auquel chacun, dans la vie, peut avoir recours.

Faut-il rappeler qu'il y a aussi trop de magistrats pour peu de Cours et tribunaux. Nombreux sont dans l'errance dans les Palais, ne sachant quoi faire. Il y a peu de postes qu'il y a des magistrats dans le pays. Ils sont nombreux comme juges du siège dans les différentes chambres ou des substitués du procureur.

Par manque d'espace de travail, ils viennent dans les tribunaux au compte-gouttes ou à des jours bien définis pour quelques heures seulement. L'Etat ne devrait-il pas penser à arrêter temporairement la formation des magistrats à l'ENMA et à l'étranger? Le temps de régler la situation de ceux qui ont déjà le statut. Car, il y a pléthore des magistrats que le Conseil supérieur de la Magistrature ne sait plus comment les caser ni les affecter.

Néanmoins, dans le cadre de la géopolitique, il y a à déplorer dans ces nominations et sanctions, une connotation un peu tribale.

KAUD

VIE D'ENTREPRISE

L'ACPCE a tenu le conseil d'administration de son comité de direction

Sous la direction de son président, Gervais Bouiti Viaudo, le comité de direction de l'ACPCE a tenu son conseil d'administration le mercredi 29 mars dernier à Brazzaville. Les activités menées au cours de l'année 2022 et les perspectives pour 2023 ont été à l'ordre du jour.

La mission essentielle que le Gouvernement a assignée à l'Agence congolaise pour la création des entreprises est de faciliter et de simplifier les formalités de création d'entreprises au Congo, en permettant aux entrepreneurs d'effectuer en lieu unique, en un seul paiement et en un même document, les déclarations auxquelles ils sont tenus par la réglementation.

Le comité de direction en tant qu'organe de gouvernance a reçu de la direction de l'ACPCE «un compte rendu sur les activités menées au cours de l'année 2022 et demandé l'autorisation de faire ce qui s'est projeté pour cette année 2023. Les membres du comité de direction ont approuvé avec amendements le plan du travail ainsi que notre budget», a précisé Emeriand Dieu-Mer-



Les membres du conseil d'administration

ci Kibangou, directeur général de l'ACPCE.

Il a indiqué que la loi de finances 2023 a réduit considérablement les coûts de création d'entreprises. «Avant, il fallait payer 100.000 CFA au guichet unique et 50.000 CFA au commerce. Maintenant, rien qu'avec 100.000 CFA, on peut créer une entreprise individuelle; une société est à 300.000 CFA au lieu de 450.000 CFA et une société de capitaux à 500.000 Cfa à 700.000 CFA. Le bulletin statistique de création d'entreprises fait état de 3100 entreprises créées en 2022 et

400 entreprises créées rien qu'en janvier 2023», a-t-il poursuivi.

Le président du comité de direction de l'ACPCE a affirmé qu'aujourd'hui, une entreprise se crée en 48 heures. «Il y a près d'une dizaine d'années, créer son entreprise était vraiment un parcours du combattant», a dit Gervais Bouiti Viaudo

A rappeler que l'ACPCE a été créée en 2017 sur les cendres du Centre de formalités des entreprises (CFE).

Princesse GRACIAS & Welcome NDOLO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Un musée national fantôme à Brazzaville

C'est le nouveau musée dont la construction lancée en juin 2009 a été, depuis, abandonnée sans explication. Situé face au CEG Nganga Edouard, à côté de la Bibliothèque nationale du Congo, ses travaux devaient durer deux ans; ils ont coûté 405 millions de francs CFA. L'enceinte du bâtiment inachevé sert de pâturage aux chèvres, et de sèche-linge sur des cordes tendues entre les colonnes de son entrée. Cela fait trente ans qu'on attend la relance des travaux. On est parti pour que Brazzaville reste encore quelque temps sans musée national digne d'une capitale si chargée d'histoire !

Anatole Collinet Makosso, excellent danseur de Mopacho

A une heure tardive de la nuit du vendredi 31 mars au samedi 1er avril 2023, dans une discothèque très branchée de Brazzaville, l'assistance a été surprise de voir arriver et s'installer le Premier ministre Anatole Collinet Makosso. Et le chef du Gouvernement s'y est révélé comme un excellent danseur de Mopacho, danse typiquement congolaise. Une autre source affirme qu'il a été vivement applaudi par l'assistance. Mais selon le journal en ligne Les Echos du Congo-Brazzaville qui annonce ce fait, le PM s'est fait filmer par des téléphones indiscrets. Et malheureusement, les images ont fait le tour des réseaux sociaux, provoquant un tollé «dans un contexte où le pouvoir d'achat des Congolais a totalement chuté», aggravé par les difficultés qu'ils vivent au quotidien. C'était le premier jour du mois d'avril. Ce n'est donc qu'un gros poisson d'avril !

Un présumé malfrat sur le carreau, un autre dans l'agonie

Deux présumés malfrats ont été neutralisés par des éléments armés dont on ne maîtrise pas le corps, dans la nuit du 29 mars 2023 au quartier Kelé-Tenard, dans l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, à Brazzaville. Ils auraient braqué un agent de la Force publique ayant perçu ce jour-là son salaire. La riposte a été sans appel. Les éléments armés leur ont fait avaler des balles chaudes. L'un est mort sur place, l'autre était entre la vie et la mort, son pronostic vital engagé. Un corbillard a transporté le corps sans vie du premier et celui dans un état d'agonie du second.

Sylvie Ngakabi en guerre contre les occupants de trottoirs

L'occupation anarchique des trottoirs préoccupe madame Sylvie Ngakabi, maire de Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. La semaine passée, elle a invité ces occupants illégaux à déguerpir dans les meilleurs délais. Reste à savoir si elle pourra les ramener à la raison, là où ses prédécesseurs et même le maire central se sont cassés les dents, échouant sur toute la ligne dans la lutte contre ce phénomène. Pour l'instant, kiosques, troquets, étals en bois, exposition en plein air des meubles, etc., ne bougent pas.

Un homme meurt par pendaison à Kimongo-Poste

Dans l'après-midi du vendredi 24 mars 2023, aux environs de 13h, Alphonse Kenzo dit «La Bête», un enseignant retraité résidant à Kimongo-poste (Département du Niari), a été retrouvé pendu dans son salon, pour des raisons restées inconnues. C'est sa femme, de retour à la maison, qui l'a découvert dans cet état et alerté le voisinage. Dans le passé, «Labète», comme on aimait à l'appeler, avait cherché à se suicider en ingurgitant de l'acide chlorhydrique quand sa boutique avait pris feu « mystérieusement ». Il avait eu la vie sauve grâce aux soins intensifs reçus à Dolisie. Il pourrait s'agir d'un suicide mais la Police, qui a ouvert une enquête, demeure prudente en attendant que l'enquête soit bouclée.

Ces vieux arbres qui causent des dommages à Pointe-Noire

L'un des gros arbres qui se trouvent dans l'enceinte de l'archevêché de Pointe-Noire est tombé avec fracas sur deux véhicules, une Range Rover, propriété du séminaire de Notre Dame de Loango, et une Toyota Hilux appartenant au Diocèse de Pointe-Noire. Ils ont été sérieusement endommagés. Le lundi 20 mars déjà, la chute du gros baobab de Sueco avait également causé des dégâts sur deux véhicules, dont un taxi, alors qu'il n'y avait ni pluie, ni vent. Comme quoi, les services de la municipalité devraient faire attention aux vieux arbres plantés sur les aires publiques, qui, devenus vieux, ne résistent plus à la force des vents. Lorsqu'il y a orage, ces arbres causent, malheureusement, des dommages importants.

CONSOMMATION

Diligenter l'adoption de la loi protégeant le consommateur

La Journée mondiale des droits des consommateurs est célébrée le 15 mars de chaque année, depuis 1983. Elle est l'occasion de rappeler que les consommateurs ont des droits et qu'ils peuvent les exercer. L'Observatoire congolais des droits des consommateurs a présenté, à cette occasion, son rapport de 2022 sur l'état de protection des droits des consommateurs congolais, à Brazzaville, en ne perdant pas de vue le thème retenu pour cette Journée: «L'autonomisation des consommateurs grâce à des transitions énergétiques propres». Mermans Babounga, secrétaire exécutif de cet Observatoire, a invité le Gouvernement à diligenter la procédure d'adoption de la loi portant protection du consommateur.

Le secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, présentant le rapport, a dit que la protection du consommateur au Congo est diluée à l'intérieur de plusieurs textes sectoriels. Or, la spécificité de ce domaine exige une législation spéciale. «Un projet de loi a été initié par le Gouvernement en 2012, malheureusement, depuis plus de dix ans, ce projet n'a jamais fait l'objet d'un examen en Conseil des ministres», a-t-il déploré, soulignant la violation par les pouvoirs publics des droits des consommateurs congolais inhérents à l'accès aux services de base tels que le droit à une alimentation, à l'eau et à l'électricité, aux communications électroniques, aux services financiers, aux transports, à un environnement sain ainsi qu'aux services de santé.

Abordant le domaine de la santé, il a affirmé que malgré les efforts consentis par le Gouvernement dans la construction des infrastructures sanitaires, les défis liés à l'accès aux services de soins de qualité demeurent, à cause du non fonctionnement régulier des services d'appui au diagnostic des pathologies: laboratoire, service de radiologie et d'échographie, etc. Quant au droit d'accès à l'eau et à l'électricité, l'Observatoire a noté des irrégularités dans la fourniture de ces produits, suivant l'enquête réalisée auprès de certains abonnés. Une situation qui a occasionné une augmentation, a-t-il souligné, de plus de 200% de la facture d'eau pour les ménages vivant, en l'occurrence, dans les deux grandes villes du pays. A cela s'ajoute la non prise en compte des mesures de sauvegarde environ-



Les participants à la présentation du rapport

nementale dans les travaux de réparation et d'extension du réseau entrepris par les deux opérateurs. Les pénalités de retard de paiement adossées à chaque quittance, a-t-il poursuivi, relèvent d'une parafiscalité entretenue par la société Energie électrique du Congo. Aussi a-t-il exhorté l'opérateur concerné à les supprimer simplement. Embrayant sur la flambée des prix des denrées alimentaires, le texte rappelle que la lutte contre la vie chère exige une approche holistique qui passe par la consultation et le dialogue avec les parties prenantes dont les associations des consommateurs. «Nous regrettons que ces associations n'aient pas été asso-

ciées lors du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan de résilience», a indiqué Mermans Babounga. Des recommandations ont été formulées. Outre celle relative à l'adoption d'une loi sur la protection du consommateur, il a été demandé aux gouvernants d'appliquer l'arrêté sur le déblocage des prix et sur les circuits de distribution; de veiller à la transparence du marché et des prix; d'annuler toutes les menues taxes collectées dans les points de rupture de charge; de sensibiliser et d'éduquer le consommateur sur l'utilisation optimale ...

Violaire MALONGA

DELIT FAUNIQUE

Condamné par contumace, et écroué à la maison d'arrêt de Dolisie

Jean-Jacques Balenda, qui avait bénéficié d'une liberté provisoire avant le jugement, a été rattrapé le 12 mars à Nyanga, dans le Département du Niari, et placé à la maison d'arrêt de Dolisie où il a retrouvé son complice, afin de purger sa peine.



Jean-Jacques Balenda rattrapé par les policiers

Le Tribunal de Grande Instance de Dolisie, dans l'affaire de deux trafiquants de viande de chimpanzé et d'éléphant, avait rendu son verdict, le 1^{er} avril 2022. Alexis Manguila et Jean-Jacques Balenda avaient été condamnés à cinq ans d'emprisonnement ferme, assorti de 5.000.000 de F.CFA d'amende à payer solidairement. Les deux condamnés verseront également à l'Etat congolais, une somme de 3.000.000 de F.CFA à titre des dommages et intérêts. Reconnus coupables des délits d'abattage, de chasse avec une arme (PMAK) et de munitions de guerre, de détention, circulation et commercialisation de dépouilles d'espèces animales intégralement protégées (viande de chimpanzé et d'éléphant), Alexis Manguila et Jean Jacques Balenda avaient été interpellés en juin 2021 par les agents de la direction départementale de l'Economie forestière du Niari et des éléments de la Police nationale. Informé, le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) a apporté son assistance juridique et technique dans cette affaire. Les deux trafiquants étaient poursuivis pour les mêmes délits. «Les Eaux et forêts, la gendarmerie et le PALF sont déterminés à lutter contre la criminalité faunique», a indiqué le directeur général de l'Economie forestière, Joseph Moumbouliou, avant d'ajouter: «tout délinquant faunique, quel que soit l'endroit où il se trouve, sera rattrapé par la Justice». Le chimpanzé et l'éléphant sont des espèces animales intégralement protégées sur les plans national et international. Ils continuent à être décimés par les trafiquants de produits fauniques qui ont pour seul objectif de s'enrichir. La République du Congo s'est engagée à protéger ces espèces animales en voie d'extinction. Aussi reste-t-elle vigilante et traque tous ceux qui entravent la loi. La loi 37/2008, du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées, en son article 27, dispose: «l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national d'espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique».

V.M.

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER
DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX

COORDINATION DES MARCHES PUBLICS ET DE LA REGLEMENTATION

Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Date : 27 février 2023

Nom du Projet : Mise en service des aires de traitement des ordures ménagères

AAO No : 2023 - 001

1. L'Etat congolais, par le biais de la Délégation Générale aux Grands Travaux, a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour financer le coût de la construction de la route de la Corniche de Brazzaville sur le tronçon Case De Gaulle et Fulbert YOULOU. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de la fourniture des équipements nécessaires pour la mise en service des ATOM.

2. La Délégation Générale aux Grands Travaux sollicite des Offres sous pli fermé de la part des Soumissionnaires éligibles pour la fourniture de :

- Quatre (04) camions Ampli-roll, PTAC supérieur ou égal à 26 Tonnes ;
- Un (01) Véhicule utilitaire Pick-up Double Cabine 4x4 Turbo ;
- Huit (08) Conteneurs métalliques (04 de 15m3 et 04 de 18m3).

Des alternatives à ces fournitures qui ne sont pas

considérées comme variantes sont inscrites dans les termes de références.

3. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les bureaux du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et de l'Entretien Routier, à l'attention du Chef du département des marchés publics, M. Lucien AYEMBA, téléphone : +242 06 663 42 80 ; Place de la république ex rond-point du CCF (Centre culturel français), 5ème étage, portes 505 et 507, BP: 1127 – Brazzaville, et aux adresses électroniques suivantes : marches.cmpr@dggg-gouv.cg avec en copie l'adresse suivante : OMANI Jasmin, jasminomani@yahoo.fr.

4. Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de Sept Cent Cinquante Mille (750.000) Francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce ou par virement bancaire.

5. Les Instructions aux Soumissionnaires et les Cahiers des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'Offres pour la

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Passation de Marchés de Fournitures de l'Agence Française de Développement.

6. Les offres doivent être déposées à la Délégation Générale aux Grands Travaux / Coordination des marchés publics et de la réglementation / Place de la république, ex rond-point du CCF (Centre culturel français), (5ème étage, portes 505 et 507, BP : 1127 – Brazzaville, CONGO au plus tard le lundi 27 avril 2023 à 11h00 heure locale, et être accom-

pagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Quinze Millions (15.000.000) Francs CFA.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le 27 avril 2023 à 12h30 heure locale à l'adresse suivante : Délégation Générale aux Grands Travaux / Coordination des marchés publics et de la réglementation / Place de la république, ex- rond-point du CCF (Centre culturel français), 1er étage, porte 114, Brazzaville - République du CONGO.

8. Les exigences en matière de qualifications sont:

- * avoir un dossier fiscal et administratif complet ;
- * avoir une capacité financière attestée par une banque ;
- * présenté un bilan comptable certifié par un comptable agréé des trois dernières années.

Voir les Documents d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

Le Délégué Général aux Grands Travaux,

Signé Oscar OTOKA.-

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Donald Trump face aux juges!

L'ex-Président américain Donald Trump devait, mardi 4 avril 2023, se voir signifier son inculpation dans l'affaire des pots-de-vin qu'il aurait fait verser à l'ex-actrice sexiste Stormy Daniels pour acheter son silence, alors qu'il était candidat à la présidentielle.

C'est pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis d'Amérique, qu'un ex-Président est mis en examen. L'ex-Président est arrivé à New-York, où, il se prépare à comparaître devant un tribunal de Manhattan. Malgré cette mise en examen et les nombreuses enquêtes qui le visent, Donald Trump semble toujours combatif. Il affirmait vendredi 31 mars avoir levé 4 millions de dollars en 24 heures, dans la foulée de son inculpation, pour financer sa campagne à



Donald Trump rattrapé par la justice

la présidentielle de 2024.

D'après un spécialiste, «pour l'instant et à court terme, c'est un gain politique évident pour Donald Trump. Et, depuis l'annonce de son inculpation le 31 mars tous les républicains, y compris ceux qui se sont

positionnés dans l'alternative à Trump, tous ses rivaux, même le plus sérieux d'entre eux, le gouverneur de Floride Ron De Santos, ont volé au soutien de Donald Trump contre une inculpation présentée comme un acte de politique

et non point judiciaire, sous peine d'apparaître comme de mauvais républicains».

Les avocats de Donald Trump ont laissé entendre leur stratégie de défense: demander au plus vite une requête en annulation de la procédure, pour essayer de démontrer que toute la procédure du procureur de Manhattan, est infondée en droit, ne tient pas. Ce qu'ils voudraient obtenir, c'est en fait que le procureur de Manhattan soit désavoué par un juge.

Actuellement, Donald Trump est aussi sous enquête, à la fois sur son rôle dans l'insurrection du Capitole le 6 janvier 2021, mais également sur sa gestion des archives classifiées, qu'il a gardées pendant plus d'un an, à son domicile privé, en contravention des lois du pays.

Alain-Patrick MASSAMBA

DIPLOMATIE

La vice-Présidente américaine, très enthousiaste en l'avenir de l'Afrique

Kamala Harris, vice-Présidente américaine, est arrivée dimanche 26 mars 2023 dans la capitale ghanéenne Accra. Elle a effectué une tournée sur le continent jusqu'au 2 avril, avec une escale de trois jours au Ghana, avant de rallier la Tanzanie et la Zambie. Une visite stratégique qui vise à renforcer les liens diplomatiques de Washington avec le continent, quelques mois après la tenue d'un sommet Etats-Unis-Afrique dans la capitale américaine.



Kamala Harris reçue par Nana Akufo-Addo

Au Ghana, Kamala Harris a déclaré: «Je suis très enthousiaste quant à l'impact du futur de l'Afrique sur le reste du monde. Quand je regarde ce qu'il se passe sur ce continent et le fait que l'âge moyen soit 19 ans, ce que cela nous dit sur la croissance de l'innovation et des possibilités. Je vois en tout cela, une grande opportunité, pas seulement pour les Africains, mais aussi pour le reste du monde».

Pour les dirigeants américains, l'un des objectifs du voyage de Kamala Harris, c'est de changer la perception américaine sur l'Afrique à l'heure où Washington veut créer un grand partenariat avec le continent. Comme preuve, l'enchaînement ces dernières semaines des visites en Afrique de responsables américains.

A Accra, la vice-présidente américaine s'est intéressée à la jeunesse. Elle a visité un skate-park et un studio d'enregistrement pour des artistes locaux, avant un dîner avec le Président Nana Akufo-Addo. Il a été aussi question de la sécurité dans la sous-région. L'objectif de cette tournée, c'est aussi de parler crise climatique, sécurité alimentaire et renforcement des investissements au Ghana, en Tanzanie et en Zambie, trois pays dont les Etats-Unis saluent les qualités démocratiques. Mais derrière ces mots américains se cache également la lutte d'influence avec la Russie et la Chine, affirment les observateurs. Dans le domaine économique, poursuivent-ils, les Américains espèrent contrer l'influence de la Chine.

Alain-Patrick MASSAMBA

BURKINA FASO

Expulsion de journalistes françaises

Le samedi 1er avril 2023, après avoir reçu une notification des services de sûreté nationale, les deux correspondantes des journaux français «Libération» et «Le Monde» ont quitté Ouagadougou. Les raisons de leur expulsion n'ont pas été communiquées.



Les deux journalistes

Convoquées par la Sûreté nationale, Sophie Douce et Agnès Faivre après une longue durée d'interrogatoire, ont rejoint leur lieu de résidence. «Les agents nous ont posé des questions sur notre travail, nos sources, nos contacts burkinabè et sur l'article concernant l'analyse d'une vidéo publiée dans le journal Libération», a expliqué Agnès Faivre. Ensuite, elle reçoit l'appel d'un officier de police lui demandant de quitter les lieux dans 24 heures sans aucune justification. Samedi, Sophie Douce également reçoit l'ordre de quitter le territoire burkinabè dans un

décali de 24 heures. C'est ainsi que dans la soirée, toutes les deux ont quitté Ouagadougou pour la France où elles sont arrivées dimanche, à Paris. Selon Libération «Agnès Faivre et Sophie Douce sont deux journalistes d'une parfaite intégrité, qui travaillaient au Burkina Faso en toute légalité, avec des visas et des accréditations valables délivrées par le Gouvernement burkinabè». «Nous protestons vigoureusement contre ces expulsions absolument injustifiées et

l'interdiction faite à nos journalistes de travailler en toute indépendance», a ajouté Libération.

Après l'expulsion des deux journalistes françaises, leurs collègues burkinabè craignent pour leur liberté d'expression. «Ce sont des menaces, ce sont des accusations, ce sont des intimidations, ce sont des appels à la violence jusqu'à des appels de meurtre contre les journalistes et les comités d'entreprise de presse. C'est extrêmement grave en termes

d'appels à la liberté de presse, à la liberté d'expression que nous vivons en ce moment. (...) Depuis hier, il y a encore des mensonges grossiers qui sont montés à travers les vidéos incriminant injustement certains confrères et les accusent d'être en mêche avec les confrères français qui ont été expulsés. Ce qui à notre sens est totalement insensé, et incompréhensible», a dit Boureima Ouedraogo, directeur de publication du journal Le Reporter et secrétaire général de la Cellule Norbert Zongo pour le journalisme d'investigation.

A noter qu'en 2022, le pouvoir en place avait déjà suspendu la diffusion en FM de Radio France internationale (RFI) et coupé également la retransmission de la télévision d'information française France24 sur le territoire burkinabè. Cette situation devient une vraie menace.

Princesse GRACIASS (Stagiaire)

MALAWI

Le cyclone Freddy a causé un sinistre

Au Malawi, quelques jours après le passage du cyclone Freddy, qui a frappé le pays pour la deuxième fois en un mois, et qui a fait plus de 400 morts, l'ONG Save the Children craint une flambée des cas de choléra. Conséquences: difficultés d'accès à l'eau courante et inondations de ce cyclone hors norme.

D'après John Chipeta, porte-parole de Save the Children au Malawi, «à Lilongwe, le cyclone Freddy a fait beaucoup de dégâts, où beaucoup d'infrastructures ont été endommagées: des maisons, des routes coupées et



Les populations dans le désarroi après le passage du cyclone

des ponts emportés. Beaucoup de gens se sont retrouvés sans abri: à ce jour on parle d'environ

80 000 foyers touchés. Au Malawi, notre système d'eau est alimenté par le réseau électrique

national, qui est actuellement coupé».

«Alors, tant qu'il n'y aura pas d'électricité, il n'y aura pas d'eau potable», a-t-il expliqué. Sans accès à l'eau courante, a-t-il poursuivi, «la population s'expose au risque de maladies hydriques comme le choléra. Au Malawi, le choléra existe depuis un certain temps déjà, mais, il a été constaté une certaine baisse des infections. Avec les effets du cyclone Freddy, une nouvelle flambée des infections va certainement voir le jour», affirment les observateurs.

A.-P MASSAMBA

NECROLOGIE

Les enfants, neveux et nièces MOUANDZA, ont la douleur d'annoncer à toute la famille Kimbanda de Moussénoué (Madingou-Bouenza), au Congo et à travers le monde, aux amis et connaissances, le décès du patriarche Samuel MOUANDZA, agent de



l'ONPT à la retraite, survenu le mercredi 22 mars 2023 au CHU de Brazzaville. Ses obsèques ont eu lieu mardi 4 avril selon le programme ci-après:

8h: Levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville

10h: Recueillement au domicile de l'illustre disparu

11h: Messe de requiem en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville

13h: Départ pour Madingou

14h: Départ pour le cimetière familial à Moussénoué

15h: Fin de la cérémonie

FINANCES PUBLIQUES

Aligner la programmation financière aux objectifs de politique publique

Les acteurs budgétaires et comptables des établissements publics administratifs et autres organismes publics assimilés ont suivi du 27 au 1^{er} avril 2023 à Kintélé, dans le département du Pool, un séminaire d'appropriation des nouvelles modalités d'élaboration et de présentation des budgets et des comptes annuels soumis aux règles de la comptabilité publique. Il a été organisé par le ministère du Budget, des comptes publics et du portefeuille public et le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), financé par la Banque mondiale.



Le présidium

Ouvrant les travaux, Ludovic Ngatsé, ministre en charge du Budget, a déclaré que les établissements publics administratifs et autres organismes publics assimilés, en tant qu'opérateurs de politique publique, sont tenus d'aligner leur programmation financière sur les objectifs de politique publique de leur ministère de tutelle. «La préparation et l'exécution de leurs budgets doivent être orientées vers la recherche de l'efficacité et de la qualité du service public».

Le ministre a rappelé que la redevabilité est une obligation légale à laquelle nul gestionnaire de fonds publics ne devrait se soustraire aujourd'hui, comme cela a été clairement rappelé par le Président de la République, dans son discours fait sur l'état de la nation devant le Parlement réuni en congrès à l'occasion du 64^e anniversaire de la proclamation de la République.



Le ministre Ludovic Ngatsé posant avec les participants

Cette réaffirmation de la transparence dans la gestion financière publique, a-t-il poursuivi, concerne aussi bien l'Etat et les collectivités locales que les établissements publics à caractère administratif et les autres entités publiques chargées d'accomplir une mission d'intérêt public.

Pour sa part, Ludovic Ngatsé a souligné qu'en vertu du décret n°2018-67 du 1^{er} mars 2018 portant règlement général de la comptabilité publique, les acteurs budgétaires et comptables doivent tenir deux comptabilités: la comptabilité budgétaire pour le suivi de l'exécution du budget en vue de la production du compte administratif, et la comptabilité générale ou patrimoniale, en vue de la production du compte de gestion qui comprend la balance générale des comptes, le bilan ou compte de patrimoine, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'Etat annexés.

De son côté Charles Emile Apesse, premier président de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, a rappelé que partout où l'argent public est engagé, la Cour des comptes doit veiller à la régularité, à l'efficacité et à l'efficience de la gestion. Cette Cour, a-t-il indiqué, se doit de juger, de contrôler et d'évaluer les comptes. Pendant six jours, les séminaristes ont abordés, entre autres thèmes: les implications de la réforme des finances publiques dans la gestion financière et comptable des établissements publics administratifs et organismes assimilés, la préparation et l'élaboration du budget, la comptabilisation des opérations budgétaires et financières; l'élaboration et la présentation des comptes annuels. «Nous nous engageons de nous conformer à la nouvelle norme par la production des budgets alignés aux politiques publiques de nos ministères respectifs, d'orienter notre action vers l'atteinte des objectifs socioéconomiques, dans le but de promouvoir l'efficacité, l'efficience et la qualité du service public», a indiqué au nom de tous les participants, Mme Sidonie Plaza, directrice générale de l'hôpital de Loandjili.

Dans son allocution de clôture, Ludovic Ngatsé a invité les ordonnateurs, les contrôleurs budgétaires et les agents comptables à créer et entretenir un climat convivial de travail en vue de la performance de l'action collective entre leurs structures respectives. Aussi, il leur a demandé de prendre les dispositions pour la mise à jour des cadres budgétaires et comptables ainsi que la production des premiers bilans d'ouverture, d'ici la fin de l'année 2023, à l'effet du passage à la comptabilité des droits constatés et patrimoniales dès janvier 2024.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

FINANCES PUBLIQUES

Le projet budgétaire exercice 2023 au centre de la 3^e session ordinaire de la CNTR

La Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) a ouvert mardi 28 mars dernier à Brazzaville, sous l'égide de son président Joseph Mana Fouafoua, sa 3^e session ordinaire. En considérant la gestion transparente des finances publiques comme un impératif de développement, le président de la CNTR a affirmé, sans triomphalisme, qu'en République du Congo, «la gestion des finances publiques progresse avec assurance et confiance». Cette troisième session qui se tient du 28 mars au 6 avril prochain, a essentiellement été une session budgétaire.

Parmi les points ayant figuré à l'ordre du jour: le compte rendu des activités du bureau pendant l'intersession; l'examen et l'adoption du projet de rapport annuel 2022 de la CNTR; l'examen et l'adoption du projet de rapport financier 2022, notamment les comptes administratifs et de gestion; l'examen et l'adoption des sous-commissions ad hoc: COVID-19, Enseignement, LCB BANK, CAMU (assurance maladie universelle). A cela s'ajoutent l'examen et l'adoption du projet de PTA 2023; l'examen et l'adoption du programme d'activités 2023, du projet de plan stratégique de communication pluriannuel; l'examen et l'adoption du projet de budget exercice 2023; l'examen du rapport sur la relecture du code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques.

Joseph Mana Fouafoua, assisté de son vice-président Albert Ontsaka et de son rapporteur-trésorier Alphonse Oko, a fait savoir que le projet de budget en examen résulte d'un travail minutieux suivant les prescriptions de la lettre d'orientation budgétaire du président du CNTR. Selon lui, «il laisse peu de place aux impré-

visions et incertitudes quant aux modalités de son financement. Il reflète des critères d'austérité et aborde les perspectives de la mise en œuvre des projets phares inscrits dans l'agenda 2023 de l'institution».

Les grandes lignes de ce projet de budget sont, entre autres: la réalisation des études, des analyses et des diagnostics sur la gestion des finances publiques; l'élaboration du plan stratégique d'actions



Les administrateurs après la séance

pluriannuel de communication; l'organisation des séminaires de formation; l'achèvement de la structuration de la CNTR à travers la mise en place et le fonctionnement de quatre sous commissions



Pendant la séance d'ouverture

techniques visées aux articles 24 et 25 du règlement intérieur avec des champs de compétence bien définis; la poursuite du recrutement technique du personnel technique d'appui; le recours aux services de consultants et experts extérieurs; l'opérationnalisation du numéro

similaires; l'intensification de la coopération interinstitutionnelle nationale, pour laquelle l'institution a résolu de mettre en place une plateforme d'échanges avec toutes les institutions nationales qui œuvrent pour l'amélioration de la gouvernance financière; etc. Les responsables de la CNTR se sont aussi réjouis de ce qu'au titre des recettes budgétaires en cette année 2023, la subvention de l'Etat pour cette institution a connu une augmentation significative, «résultat d'un plaidoyer efficace auprès des autorités compétentes», affirme le président de l'institution. Précédemment à un milliard cent cinquante millions de FCFA, la subvention de l'Etat en 2023 est passée à deux milliards de FCFA. Au finish, le projet de budget en examen pendant la présente session est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de deux milliards trois cent soixante-quatorze millions cent soixante-neuf (2.374.920.169) FCFA.

Marcellin MOUZITA

COTE D'IVOIRE-CONGO

Le Forum économique, culturel et touristique a été un succès

Plateforme pour mettre en exergue les atouts économiques, culturels et touristiques et donner l'opportunité aux entreprises des deux pays de faire connaître leurs produits, le Forum économique, culturel et touristique Côte d'Ivoire-Congo a vécu. L'événement s'est déroulé du 22 au 24 mars au Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza à Brazzaville, sous le thème: «Coopération Côte d'Ivoire-Congo: Opportunités et perspectives».

Durant ce forum des panels ont été inscrits à l'ordre du jour, à savoir: «Secteur agricole et secteur des ressources animales et halieutiques, moteurs du développement économique»; «Echanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et le Congo: obstacles et perspectives» et «Tourisme et culture, leviers du développement». Sans oublier la signature des accords de partenariat entre les universités de San Pedro et Denis Sassou-Nguesso; le CEPICI et l'API, CHU de Cocody-CHU de Brazzaville; le CCI et la Chambre de commerce de Brazzaville; l'ambassade de Côte d'Ivoire et le Mémorial Pierre Savorgnan-De-Brazza.

La directrice générale du Mémorial-Pierre-Savorgnan-De-Brazza, Béline Ayessa, a dans son mot d'usage, souligné: «Le forum qui s'ouvre ce jour est sans doute la meilleure voie pour susciter l'adhésion des investisseurs privés en quête de nouvelles opportunités. Comme l'indique en filigrane son thème, il s'agit précisément de mettre en lumière les opportunités réelles d'investissement et d'en souligner les perspectives sur les court, moyen et long termes. Je suis, pour ma part, persuadé que l'événement que nous inaugurons aujourd'hui combinera à la fois

la promotion des projets économiques et le financement de leurs réalisations pour le développement significatif de nos deux pays». Touré née Kone Maman, ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Congo, a pour sa part, reconnu que malgré la bonne qualité de coopération et les nombreuses op-



Les participants à l'ouverture du forum



Pendant le déroulement des travaux

portunités existant entre les deux pays, les échanges commerciaux demeurent faibles: «Au moment où nos Chefs d'Etat africains s'organisent pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue d'accélérer le développement des Etats, les pouvoirs publics tout comme le secteur privé doivent saisir cette occasion pour promouvoir les actions de développement en faveur

de nos deux pays». Pour Christine Duncan née Aka, représentant le ministre de l'Economie et des finances de la Côte d'Ivoire, «ce forum traduit la volonté des Présidents de la République de Côte d'Ivoire Alassane Ouattara et du Congo Denis Sassou-Nguesso d'impulser une dynamique aux secteurs de l'économie, de la culture et du tourisme. En effet, la Côte d'Ivoire de sa position de

pays hub de l'Afrique de l'Ouest francophone, a très tôt affichée sa volonté d'intégration régionale». L'ambassadeur, directeur du cabinet du ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, Max-Henri Monka a fait savoir que: «Le Gouvernement du Congo nourrit de grandes ambitions dans le domaine agricole. Et c'est pour cette raison que l'agriculture au sens large est le premier pilier du Plan national de développement 2022-2026 du Congo. La mise en exergue de la culture et du tourisme dans le thème de ce forum à côté du domaine englobant de l'économie traduit à nos yeux la reconnaissance du rôle important que jouent ces deux secteurs dans le développement à travers la mobilisation et l'unification des peuples autour d'idéaux et d'intérêts communs».

Alain-Patrick MASSAMBA

PROCESSUS DE GOUVERNANCE FORESTIÈRE

Communiquer sur l'engagement de la société civile

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), a tenu le 15 mars 2023 à Brazzaville un déjeuner de presse pour informer sur l'engagement de la société civile dans les processus de gouvernance forestière en cours et sur les résultats du plaidoyer mené par ces organisations et les plateformes de la société civile. Le débat a été conduit par Franck Chardin Aubin Tchibinda, directeur exécutif de l'OCDH, en présence de Franck Loufoua, responsable des programmes à la RPDH.



Les membres de la société civile pendant leur communication

Différents exposés développés ont porté sur les efforts de la société civile montrant la contribution et l'analyse de son implication pour améliorer la gouvernance forestière. Ces exposés ont été présentés simultanément par Lilian Barros, représentant de la plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo, chargée du programme des ressources naturelles et droits des communautés forestières à l'OCDH et Franck Loufoua, représentant la RPDH et l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE). Toutes les présentations ont été axées sur le plaidoyer en faisant ressortir les efforts que les organisations de la société civile ont adopté des plaidoyers sous forme de note de contribution

pour mener des actions envers les pouvoirs publics et aux partenaires techniques et financiers. Le débat a été orienté sur les recommandations à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre des processus en

cours dans le pays pour assurer la gouvernance forestière. Franck Chardin Aubin Tchibinda a déclaré: «La conservation du massif forestier du Bassin du Congo, deuxième poumon écologique du monde après



Vue partielle de la forêt congolaise

5^E COMITÉ DE PRIVATISATION

Relancer les activités du comité

Les membres du comité de privatisation ont relancé le 28 mars 2023 les activités du 5^e comité de privatisation, quatre ans après la dernière session organisée le 23 novembre 2018. C'était sous la conduite de Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des comptes publics et du portefeuille public, président dudit comité. Au cours de cette session, ils ont adopté le bilan du programme des privatisations, son programme actualisé, l'état d'avancement de certaines opérations de privatisation et le budget dont le montant n'a pas été révélé.



Les membres du comité de privatisation

«Le comité va préparer les dossiers qui seront soumis en conseil des ministres, pour voir la liquidation de certaines entreprises, mais également pour acter la vente des actifs», a indiqué Jean Joseph Imangué, secrétaire

l'Amazonie, mobilise autant d'énergie et de ressources. Les Etats concernés adoptent de plus en plus des mesures visant une meilleure gestion des espaces formant ce massif, dont la République du Congo fait partie. Son économie repose principalement sur l'exploitation des ressources naturelles et pour lesquelles l'exploitation forestière représente 5% du PIB et l'industrie forestière est pourvoyeur d'emplois...». Parmi ces processus, il y a l'accord de partenariat volontaire (APV)-application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commer-

permanent du comité de privatisation.

Ouvrant les travaux, Ludovic Ngatsé a réaffirmé que le comité de privatisation est l'organe technique du Gouvernement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique de privatisation des entreprises publiques. La loi n°21-94 du 10 août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation, a souligné le ministre, est toujours en vigueur.

Il a ajouté que la privatisation est non seulement le transfert au privé, de la propriété publique, mais aussi l'appel à l'expertise et au capital privé qui oblige à plus de transparence, de contrôle du point de vue de l'emploi des sommes allouées et de l'exigence d'un niveau de performance plus

élevé. «cette loi détermine le champ d'action de la privatisation qui couvre tous les domaines du secteur productif d'Etat, notamment les hydrocarbures, l'agriculture, l'industrie, les eaux et forêts, l'eau, l'électricité, les transports, les télécommunications, les offices, les assurances et les banques», a-t-il déclaré.

La 5^e réunion du comité de privatisation a connu la participation des ministres en charge des Transports, du développement industriel et de l'industrie culturelle.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA et Rode LENGA
(Stagiaire)

ciaux (FLEGT), l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), la REDD+, et l'initiative des produits agricoles

de base durable en Afrique (ASCI).

Philippe BANZ

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DU KOULOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE
DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE
N°04/2023/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PNR-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la conservation des hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

Nbre	N ° DE REQUISITIONS				LIEU / QUARTIERS	Arr / DPT	REQUERANTS
1	Pile (s) 04	Bloc 145	Section BM	Superficie 500,00 m2	NGOYO-PLAGE (File MATOLO)	Arr 06	Mr. MENA Brice Sidney
2	Plie (s) 02	Bloc 117	Section BY3eme Tr	Superficie 900,00 m2	CÔTE-MATEVE	Arr 06	Mr. BINKOUMINA Meril Brice Merchant Parfait
3	Plie (s) 10	Bloc 74	Section CD	Superficie 500,00 m2	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 03	Mme. MANDZONDZO IGNOUMBA Chancelvie Destinée Orielle
4	Pile (s) 09	Bloc 277	Section BN	Superficie 500,00 m2	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	Mme. MAYENGO Charlotte
5	Pile (s) 04	Bloc 120	Section BP	Superficie 750,00 m2	MPITA	Arr 01	Mr. OKANDZE Davy
6	Pile (s) 02	Bloc 283	Section BN	Superficie 497,98m2	Agri-congo (Mboma-Tchimambouka)	Arr 06	Mr. TATY MAKAYA Edouard
7	Pile(s)06,07,08et09	Bloc 101	Section BT	Superficie 2000,00 m2	TCHIMBAMBA (Gaïa)	Arr 01	Mr. MBERI MBAYI serge Etienne
8	Piles (s) domaine	Bloc /	Section /	Superficie 1000,00 m2	TCHIAMBAMBA NZASSI	Tchiamba Nzassi	Mr. CAMARA Sidima
9	Piles (s) 01	Bloc 21	Section M 2	Superficie 934,91 m2	TCHIMBAMBA	Arr 01	Mme. DEMAHIS-BALLOU née TCHISSAMBOT Suzanne Dite MAMBOU; LEMBE-DEMAHIS Victoire; DEMAHIS-BALLOU Nadège Misère; DEMAHIS-BALLOU Laure; DEMAHIS-BALLOU Philippe Edgard Destin; DEMAHIS-BALLOU Fred Gildas et DEMAHIS-KAMBISSI Jessica Ines Colombe.
10	Plie (s) 01 et 03	Bloc 60	Section /	Superficie 800,00 m2	Village TCHIAMBAMBA	Tchiamba Nzassi	Mr. NDINGOSSOKA Raphaël
11	Plie (s) 02 et 03	Bloc 81	Section BF	Superficie 616,43 m2	MPAKA	Arr 06	BOSSOBITA MATSANGA GNANDINGA Antoinette Sylvie et MATSANGA Edith Flore
12	Pile (s) 10 et 11	Bloc 33bis	Section BP	Superficie 1180,38 m2	MPITA	Arr 01	SOCIETE SCI EMS représentée par Mr. ESSIE MAYA
13	Plie (s) 19	Bloc 101	Section BF	Superficie 300,00 m2	MPAKA 1 (OUASSA)	Arr 03	Mr. LOCKO Jérôme
14	Pile (s) 09 et 10	Bloc 101ter	Section BN	Superficie 1000,00 m2	NGOYO (File TCHISSETCHI)	Arr 06	LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CHRICYA
15	Plie (s) 05	Bloc 211bis	Section BXA	Superficie 398,00 m2	Côte-Matève (File Ntoundou)	Arr 06	Mme. SOSSO née DZABATOU Marguerite
16	Pile (s) 01	Bloc 47	Section BM	Superficie 500,00 m2	Côte-Matève (File Tchivassa)	Arr 06	Mme. EWAMELA née PEYA NGOBOULOU Gertrude Léa
17	Pile (s) 02 et 04	Bloc 71	Section NI	Superficie 1000,00 m2	Djeno (File tchiniambi tchi djeno)	Arr 06	Mr. BOKILO Ben Lionel
18	Pile (s) 06	Bloc 47	Section BP	Superficie 600,00 m2	MPITA	Arr 01	Mr. BANTHOUD Jean Louis Joseph
19	Plie (s) 02	Bloc 117	Section BP suite	Superficie 400,00 m2	MPITA	Arr 01	Mme. NKOU Urgella Benith
20	Plie (s) 05	Bloc 73	Section BML	Superficie 400,00 m2	NGOYO (File Tchivassa)	Arr 06	MAHAGNA Donatien et MAHAGNA née NZONZA MATHOUKOSSE Léa Rauline
21	Plie (s) 01 et 02	Bloc 141bis	Section BM	Superficie 1000,00 m2	NGOYO (File Matio)	Arr 06	Mr. NDJAMISSANGO Freddy
22	Pile (s) 01 et 04	Bloc 277	Section BN	Superficie 991,32 m2	NGOYO (Mboma Tchimbambouka)	Arr 06	Mme. MIKEDIKA Lucie Valerie
23	Plie (s) 02	Bloc 44	Section BN	Superficie 500,00 m2	NGOYO (File TCHITOUTA)	Arr 06	Mr. OGNANGUET AKOUNDOU Marcel Junior
24	Plie (s) 14	Bloc 199	Section N	Superficie 479,33 m2	La Poudrière	Arr 06	Mr. OLLINGO ONIANGUE Jean Claude Alban
25	Plie (s) 11	Bloc 176	Section N	Superficie 396,25 m2	MPAKA 120	Arr 06	Mr. BIAMPAMBA Théodore
26	Pile (s) 01	Bloc 25	Section BT	Superficie 251,24 m2	Tchimbamba	Arr 01	Mme. OLLAT NDATI Fanelat Carine
27	Pile (s) 04	Bloc 81	Section: J	Superficie 400,00 m2	MPITA	Arr 01	Mr. NKOU Christian Arnel
28	Pile (s) 01 et 02	Bloc 110 bis	Section BP suite	Superficie 1000,00 m2	MPITA (File Tchiloandjili)	Arr 01	Mr. NIANGA Auvéy Fred Aimé
29	Pile (s) 01	Bloc 160	Section BN	Superficie 500,00 m2	NGOYO (File Tchitouta)	Arr 06	AKOBO Marc Gaston et AKOBO née BRIDON NDOUTA Anne Marie Josiane
30	Plie (s) 16	Bloc 215	Section: N	Superficie 710,00 m2	LA POUDERIERE	Arr 03	Mme NKABA-Dienne Chivelle
31	Pile (s) /	Bloc /	Section /	Superficie 5000,00 m2	Village Singa (File Kakou)	LOANGO	Mr. MOUANOU Jean Michel
32	Plie (s) 828 bis	Bloc /	Section M	Superficie 212,59 m2	SOCOPRISE	Arr 01	Mr. NIANGADOU CHEIK OUMAR
33	Pile (s) 10 et 09 bis	Bloc 104	Section BS	Superficie 600,00 m2	Tchimbamba (File Tchimbounda)	Arr 01	MANTSOUNGA Paul-Hosam, MANTSOUNGA Paul Siloam et MANTSOUNGA Paul Isaeli

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable.
(Arr. 26 de la loi 17/2000, du 30 décembre 2020, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à pointe-noire le 28 mars 2023
Le chef de bureau Yvon Faustin Magloire OKEMBA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE: FETE DES RAMEAUX

Installation de l'abbé Christian Milandou comme curé

Paroisse Sainte Marie Madeleine d'Inoni Plateau

Dernière paroisse de l'archidiocèse de Brazzaville avant d'atteindre la rivière la Léfini qui symbolise la frontière avec le diocèse de Gamboma, la paroisse Sainte Marie Madeleine d'Inoni Plateau a reçu, dans l'allégresse, dimanche 2 avril 2023, en la fête des Rameaux, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, qui a foulé pour la 2ème fois le sol de cette paroisse ayant une église en tôles à côté d'une autre en construction avec des matériaux durables.

Au cours de cette célébration eucharistique qui s'est déroulée sur l'esplanade de la Grotte mariale paroissiale, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a installé M. l'abbé Christian Rock Onésime Milandou en qualité de curé de cette paroisse située à 180 Km de Brazzaville, (2 heures de route) ayant un presbytère à proximité de la communauté des religieuses de la congrégation des sœurs de Sainte Marie Madeleine Postel.

Ont concélébré cette messe, les abbés Christian Rock Onésime Milandou qui a reçu le témoin de la présidence de la messe après le rite d'installation, Jean Godfrey Biacel Esther Locko, curé de la paroisse Saint Marc d'Odziba et curé-doyen du secteur, Privat Mouanga, économiste diocésain adjoint, Bernard Mivec Sitou Tchissafou, cérémoniaire de l'archevêque, Luc Emmanuel Boumpoutou, vicaire de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, jouant le rôle de co-célébrant de l'archevêque, les pères Wilfrid Clotaire Malanda, curé de la paroisse Christ-Roi d'Imvouboua, Casimir Moukouboua, directeur diocésain de liturgie et émissaire de l'archevêque dans cette paroisse à l'occasion des festivités pascales, etc. Un diacre, l'abbé Godwill Desvauchel Mvouama, stagiaire diaconal de l'Archevêché, a concélébré cette messe animée par la chorale Saint Vincent de Paul de la communauté paroissiale de Yono, accompagnée des membres de la chorale de la paroisse centre. Au début, l'archevêque s'exprimant en lingala, a expliqué le sens et la particularité de cette célébration eucharistique qui restitue le décor de l'accueil réservé au Seigneur Jésus-Christ lors de son entrée à Jérusalem, reçu triomphalement par le peuple de Dieu et ayant choisi un âne comme moyen de locomotion,



L'abbé Christian Rock O. Milandou installé par Mgr Bienvenu Manamika

montrant que son pouvoir n'est pas comme celui de ce monde. La lecture de la Parole de Dieu par le diacre a été précédée du mot de bienvenue par un responsable paroissial. Puis, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a béni les rameaux portés par les participants à la messe avant de conduire la procession d'entrée à la messe vers l'autel. Père Casimir Moukouboua a lu la biographie du curé. Cette lecture a été suivie de la récitation de la profession de foi et du serment de fidélité par le curé à l'honneur. Au cours de l'homélie, l'archevêque a encouragé le peuple de Dieu à aller de l'avant afin de sortir de l'église en tôles pour la belle église encore en construction. Pour cela, il a stimulé la générosité des chrétiens en leur rappelant le célèbre adage: «Aide-toi, le ciel t'aidera». Ce qu'ils auront collecté avec l'appui du diocèse, cette église pourra être achevée. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a rassuré cette communauté paroissiale de l'aide que pourra lui apporter le diocèse afin que cette église déjà sortie de terre puisse trôner dans l'avenir sur le panorama de l'archidiocèse aux côtés des autres églises témoins de l'histoire de l'évangélisation du Congo et de l'archidiocèse de Brazzaville. S'adressant au curé à l'honneur, il l'a félicité d'avoir obéi avec promptitude à son appel, car ayant fini immédiatement ses études en Europe (France), l'abbé Christian Rock Onésime Milandou s'est empressé de vite rentrer au bercail et a accepté avec humilité et promptitude son nouveau poste d'affectation. Après l'homélie s'est poursuivi le rite d'installation du curé, marqué par le dialogue avec l'archevêque, le renouvellement des promesses sacerdotales, la vêtue de la chasuble, la remise des clés du tabernacle et de l'église ainsi que l'installation sur le siège de la présidence de la

célébration eucharistique. Après quoi, le curé installé a continué de présider la messe avec le credo.

Vers la fin, après les annonces paroissiales au cours desquelles, a été donné le programme des confessions lors de la semaine sainte, le curé nouvellement investi de la plénitude de ses prérogatives a prononcé le mot de remerciements et a témoigné de sa communion avec l'archevêque: «J'ai soutenu ma thèse de doctorat le 29 novembre et le 6 décembre 2022, j'étais à Brazzaville, par obéissance à l'archevêque à qui j'avais promis de rentrer au pays à l'issue de ma formation», a déclaré l'abbé Christian Rock Onésime Milandou. S'exprimant en dernier, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a remercié la communauté paroissiale pour l'accueil reçu et a recommandé l'unité, la cohésion et la solidarité autour du curé et de ses collaborateurs. A cette occasion et dans le cadre des festivités pascales, l'archevêque a publié l'envoi du père Casimir Moukouboua dans cette paroisse aux côtés du curé pour lui donner un coup de mains.

Glisain Wilfrid BOUMBA
(De retour d'Inoni Plateau)

Qui est M. l'abbé Christian Rock Onésime Milandou?

Né le 17 décembre 1972, à Le Briz (actuel Bouansa), Christian Rock Onésime Milandou effectue ses études primaires à Bouansa, puis à Dolisie, et fait son lycée à Kinkala où il a obtenu son baccalauréat A4 en 1991. Inscrit à la Faculté des lettres, il obtient une licence en Histoire. En 1998, il est envoyé à Kinshasa pour sa formation sacerdotale et étudie en même temps aux Facultés catholiques de Kinshasa où il obtient une licence en Droit canonique. Ordonné diacre en octobre 2003, l'abbé Christian

Rock Onésime Milandou reçoit l'ordination presbytérale le 3 juillet 2004. Il est nommé vicaire à Saint Augustin de La Tsiémé. En 2005, il est nommé directeur des études du Moyen Séminaire Saint Jean de Kinsoundi, jusqu'en 2007, avant d'aller étudier à l'Institut de formation intégrale de Montréal jusqu'en 2009. A son retour, il est nommé recteur du Séminaire Charles Célestin Mahonde de Ouesso, de 2009 à 2012. De 2012 à 2013, il est nommé vicaire à la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouléké. De 2013 à 2014, il est nommé curé de la paroisse Notre-Dame du Rosaire de Bacongo. Il est envoyé en France, en juillet 2014, pour poursuivre ses études en Histoire. Il obtient son Master en 2017 et soutient sa thèse de doctorat en Histoire religieuse, politique et culturelle à l'Université Lyon 3, en France le 29 novembre 2022. Depuis son retour, il a été nommé curé de la paroisse Sainte Marie Madeleine d'Inoni Plateau.

... Il a dit: ...

Abbé Christian Rock Onésime Milandou, curé de la paroisse Sainte Marie Madeleine d'Inoni Plateau: «Les défis sont nombreux. La priorité, c'est l'église en construction. Les chrétiens attendent que cette église soit terminée. Pour nous, c'est le premier défi. Mais, il y a aussi un défi humain. Il y a toute la communauté paroissiale à reconstruire. Les chrétiens ne viennent plus. Et on ne peut rien faire, sans ces chrétiens. Nous sommes là pour les paroissiens, sans eux, nous ne pouvons rien faire. C'est auprès de ce peuple que nous sommes envoyés et c'est avec ce peuple que nous travaillons. S'il y a un mot à leur adresser, c'est que nous puissions main dans la main dans le dialogue, le respect, dans l'unité surtout et nous voulons que tous les chrétiens soient unis autour de la paroisse. Nous avons déjà commencé à réfléchir avec les deux conseils sur les stratégies à mettre en place pour continuer les travaux de construction de l'église. Si nous sommes unis, nous-mêmes, nous pouvons faire quelque chose pour aller de l'avant.»

Propos recueillis par
Jean Claude NKODIA
de Radio
Maria/Brazzaville et **Glisain Wilfrid BOUMBA**

c'était une grande joie pour les fidèles chrétiens, palmes à la main, chantant et dansant. L'eucharistie a été présidée par le père Crépin Giscard Gandou D'Isseret, coopérateur à la paroisse et prêtre fidéi donum, sous l'animation de la chorale Sainte Cécile.

Dans son homélie, le père Crépin Giscard Gandou D'Isseret a souligné que «les fidèles n'ont pas à douter de la fidélité de Dieu dans leur vie, même dans les moments les plus sombres. Dans la détresse, nous voulons avoir la certitude que Dieu est à notre côté, il nous écoute, il répond à nos préoccupations, nos besoins. Parfois, dans des moments sombres de notre existence, Dieu se fait silencieux et ne nous regarde pas, il n'est pas absent, mais il est fidèle à nous», a-t-il indiqué.

Céleste Exaucé SINDOUSSOULOU
(Stagiaire)

FETE PATRONALE DU MOUVEMENT DES ELISA

Les Elisa de Brazzaville ont prié à Notre-Dame du Rosaire

Depuis quelques années, le Mouvement des Elisa des paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville a pris l'habitude de se retrouver le 25 mars dans une paroisse pour célébrer ensemble la fête patronale, celle de l'Annonciation du Seigneur à la Bienheureuse Vierge Marie par l'Ange Gabriel. Le thème de cette journée: «L'Esprit du Seigneur prend possession de l'humble Vierge Marie et suscite en elle la Parole même de Dieu. Eternel jaillissement de vie qui s'opère encore journellement dans le cœur des chrétiens».



Les membres du bureau diocésain recevant les chapelets

Samedi 25 mars 2023, les Elisa étaient en grand nombre en l'église Notre-Dame du Rosaire de Bacongo, sous la conduite du bureau diocésain présidée par Lisette Clarja Siassia Malonga, qui est en même temps trésorière de la Commission diocésaine pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse, en compagnie de la sœur Armandine Batia Banzouzi, aumônière diocésaine et nationale du Mouvement des Elisa. Le père Raphaël Bazebizanza, S.j, vicaire épiscopal chargé de la vie consacrée et aumônier adjoint du Mouvement a présidé l'eucharistie, concélébrée par quelques prêtres. Sous l'animation liturgique des Elisa du secteur de la visitation.

Dans son homélie, le père Raphaël Bazebizanza a invité les Elisa à imiter les vertus cardinales de la Vierge Marie basées sur l'Evangile et à être des ferventes dans la prière, la récitation du chapelet, seule arme pour vaincre le mal. Les Elisa, servantes du Seigneur «paix et joie», doivent être des modèles dans leur milieu de vie. Toujours dans la paix et la joie de servir le Seigneur à travers les différentes activités, tout en respectant les normes liturgiques établies par l'Eglise. «Vous filles de la Bienheureuse Vierge Marie, marcher selon ces vertus et ne soyez pas remplies d'anti valeurs qui gangrènent notre société.



Pendant l'agapé de danse où la joie des enfants se lisait sur les visages

Regarder l'attitude de Marie qui accepta l'annonce de l'Ange Gabriel en disant: «Je suis la servante du Seigneur qu'il me soit fait selon ta parole». Ce oui de Marie est un acte de foi». Enfin, il a exhorté les encadreurs à bien former ces enfants qui seront les futures religieuses et les cadres de demain au service de la société.

Pour la petite histoire, le Mouvement des Elisa a été créé le 25 avril 1975 en la paroisse Saint-Michel de Madingou poste par le père Jacques Robillard de la Congrégation du Saint-Esprit. Le but visé était d'éduquer les jeunes filles vivant à l'internat pour faire d'elles des servantes de la Maison de Dieu afin de les orienter à la vie religieuse ou au mariage. C'est dans cette dynamique que Mgr Ernest Kombo, S.j. évêque de Nkayi va publier le 7 mars 1989 un livret intitulé: «Elisa, servante de la maison de Dieu». Il s'agit de former les jeunes filles à l'éthique chrétienne, les encadrer dans l'action liturgique pour rendre plus priantes, plus belles et plus solennelles les célébrations eucharistiques. Ce Mouvement a pris corps dans l'archidiocèse de Brazzaville en mai 1989, notamment à la paroisse Saint-Michel de Nganguouoni avec comme pionnière sœur Augustine Babingui, sous la supervision du père Yvon Réhodin, alors curé de la paroisse. Aujourd'hui, le Mouvement des Elisa est réparti en huit secteurs d'activités, sous la clairvoyance du bureau diocésain qui fait régner la discipline en son sein, conformément aux documents fondamentaux qui le régissent. L'âge d'adhésion est de cinq ans pour les cadettes et treize ans pour les aînées, qui deviendront des marraines et des encadreurs. L'objectif du Mouvement est d'aider les enfants à s'épanouir, à devenir des femmes exemplaires dans les foyers, la société et l'Eglise, à l'instar des Louveteaux, scouts et d'autres mouvements de jeunesse. Beaucoup de choses restent encore à faire dans la pratique liturgique où l'on remarque des danses obscènes pendant les grandes célébrations eucharistiques.

Vers la fin de la messe, des chapelets ont été remis aux membres du bureau et aux aumôniers diocésains pour leur dynamisme à conduire les destinées du Mouvement. Des récompenses ont été offertes aux équipes finalistes du tournoi de Ndzango organisé dans les huit secteurs les 19 et 25 mars.

La journée s'est terminée par un agapé de danse où la joie des enfants se lisait sur les visages rayonnants.

Pascal BIOZI KIMINO

Saint Jean-Baptiste de Talangai

Brazzaville, comme dans les autres diocèses du Congo et à travers le monde, la solennité de la fête des Rameaux a été effective. Deux messes ont été célébrées le dimanche 2 avril 2023 en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangai, deuxième dimanche de la Passion du Seigneur ou l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. L'une à 6h20 en lingala célébrée par l'abbé Maurice Es-songani Lopo, vicaire, et l'autre à 11h en français, célébrée par l'abbé Amour Vivaldi Ntsiangana, vicaire. Celle de 6h20 a drainé une foule immense, rameaux à la main, chantant et dansant «Hosanna, Hosanna Mwana wa David». L'église était pleine et la cour paroissiale archicomble. La Passion de Jésus lue par trois membres de la Commission de liturgie a révélé combien a été la souffrance de Jésus sur la Croix pour nous sauver du péché.



Des chrétiens pendant la messe

Dans son homélie, le célébrant a insisté sur le sens de la Passion, les souffrances que les chrétiens subissent dans les foyers et les milieux de service.

Pascal BIOZI KIMINO

Saint-Esprit de Mougali

C'est l'abbé Yvon Dalla, curé doyen du doyenné Sainte Anne, curé de cette paroisse qui a célébré la messe des Rameaux

dans une église archicomble. Ce dernier a invité la chrétienté à ouvrir son cœur à Jésus qui va souffrir sur la Croix pour nous sauver du péché et que la semaine Sainte nous conduise à la fête de Pâques.

Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde

Le dimanche des Rameaux a été célébré à la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde. Comme partout ailleurs,

Sœur Marie Brigitte Yengo parle du cardinal Emile Biayenda dans une brochure

Religieuse congolaise du Rosaire et présidente de la Fondation cardinal Emile Biayenda (FOCEB), Docteur Marie Brigitte Yengo vient de mettre à la disposition des lecteurs, des dévots du cardinal et des hommes de bonne volonté une brochure de 59 pages sous forme de témoignages, intitulée: «La vie spirituelle du Bon cardinal Emile Biayenda».

La présentation officielle de cette brochure a eu lieu le mercredi 22 mars 2023 en matinée, au siège de la fondation, quartier Dix maisons à Moundou dans le quatrième arrondissement, à travers le vernissage d'une exposition photo retraçant la vie du cardinal. Dans l'introduction, on peut se faire une idée précise du sujet abordé par celle qui reçut les vœux définitifs le dimanche 20 février 1977 en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville des mains du Bon cardinal, un mois avant son enlèvement et son assassinat le mardi 22 mars. «De la naissance à la mort, la vie humble du Bon cardinal Emile Biayenda nous interpelle dans nos propres vies, surtout sacerdotales, religieuses et de laïcs engagés dans notre Eglise». L'ouvrage qui comporte des illustrations photos, est réparti en plusieurs axes: De la naissance, de l'éducation (cursus scolaire primaire et secondaire: A Kindamba et à Boundji), du séminaire (cours moyen et grand séminaire Libermann de Brazzaville), de l'ordination diaconale et sacerdotale, de l'ordination épiscopale, du cardinalat, des fonctions exercées, des violences corporelles et physiques subies pendant le régime socialiste scientifique au pouvoir et de son assassinat. L'auteure qui possède une grande expérience et une connaissance approfondie de la vie de ce pasteur zélé de l'Eglise, répond par des approches concrètes aux questions que se posent quotidiennement la chrétienté congolaise et les hommes de bonne volonté sur la cause de béatification et de canonisation du vénéré cardinal et

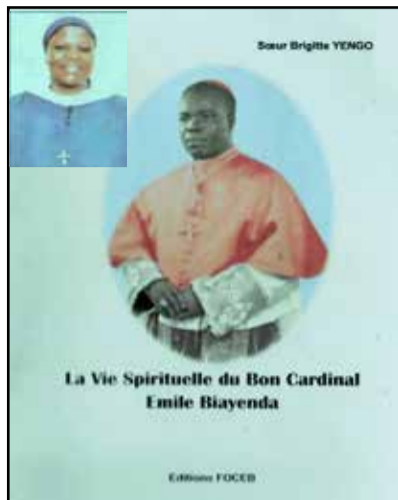
la création d'un nouveau cardinal par le Saint Père, 46 ans après.

De la naissance: Emile Biayenda est né en 1927 à Maléla Bombé, près de Vinza, région du Pool. Son père est Sémou dia Mboma Albert Marie et sa mère Biyela Joséphine. Son père policier (Capita) de profession, au village Pangala, reçut le baptême le 15 septembre 1957 à la paroisse Sainte Thérèse de Vinza, aujourd'hui Saint Jean-Marie Vianney. Il mourut le 29 janvier 1973 à Maléla Bombé où il est enterré. Sa mère reçut le baptême administré par Benoît Nkouka, infirmier de son état, en présence du catéchiste qui lui donna le prénom de Joséphine, quelque temps avant sa mort en septembre 1942, à l'âge de 39 ans.

Des sacrements: il reçoit ses sacrements à l'initiation chrétienne les 7 et 8 mai 1938 à la paroisse Saint Théophile de Kindamba. La confirmation lui est conférée le 19 avril 1939 et la profession de foi le 14 avril 1940 à Kindamba.

Du cursus scolaire: Il a fait ses débuts à Pangala en 1935 et a fréquenté la mission catholique de Kindamba de 1937 à 1942 et à Boundji de 1942 à 1944, dans les classes de CM1 et CM2. Le petit séminaire Saint Paul de Mbamou l'accueille de 1944 à 1950 pour les études secondaires. De 1951 à 1955 il fréquente le grand séminaire Libermann pour les études de philosophie et de théologie.

Du parcours vocationnel: Il est ordonné diacre le 23 mars 1958 en la cathédrale Sacré-Cœur



La couverture du livre et sœur Yengo en médaillon

par Mgr Michel Bernard, archevêque de Brazzaville, et prêtre le dimanche 26 octobre 1958 en la solennité du Christ, Roi de l'univers, toujours en la cathédrale et par le même archevêque.

Des missions pastorales exercées: Du 20 septembre 1959 à mars 1962, il est à la paroisse Sainte Marie de Ouenzé, aux côtés des pères Jean Marie Grivaz comme curé et Guy Bernard comme vicaire, tous deux des spiritains. De 1962 à 1965, l'abbé Emile Biayenda est curé de la paroisse Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké. Aumônier diocésain de la Légion de Marie, il fut arrêté, mis en prison et atrocement torturé pendant un mois, du 10 février au 24 mars 1965 par le régime socialisme scientifique dirigé par le Mouvement national de la révolution (MNR). Malgré les multiples interventions et les prières de Mgr Théophile Mbemba, archevêque métropolitain de Brazzaville auprès du Gouvernement. Au sortir de la prison, il est envoyé aux études en France, précisément à l'Institut des sciences sociales et à la faculté de théologie de Lyon. Il en sort avec une Licence en théologie et un doctorat en sociologie.

De l'archevêque coadjuteur au cardinalat:

Le 26 mars 1970, le Pape Paul VI le nomme archevêque coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession. Le dimanche 17 mai, en la solennité de la Pentecôte, il est sacré à Rome par Mgr Sergio Pignedoli, secrétaire de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples. A la mort de Mgr Théophile Mbemba, le 14 juin 1971, Mgr Emile Biayenda devient archevêque métropolitain et prend possession de son

siège. Le vendredi 2 février 1973 il est créé cardinal à l'âge de 46 ans et le Pape lui imposera la barrette cardinalice le 5 mars de la même année. Sa messe d'action de grâce fut célébrée le dimanche 20 mai au stade Félix Eboué. Il est assassiné le mardi 22 mars 1977 après son enlèvement à l'archevêché. Ses obsèques ont eu lieu le dimanche 27 mars en la cathédrale, après la messe des funérailles célébrée dans les jardins de l'archevêché par le cardinal Joseph Malula du Zaïre (RDC). Dans sa brochure, sœur Marie Brigitte Yengo parle aussi des témoignages de diverses personnes tant religieuses que laïques et interpelle chaque composante de la société congolaise à imiter les vertus qu'incarnait le Bon cardinal Emile Biayenda, celles de l'amour du Christ, en développant en lui la stabilité au-dessus même des vicissitudes de la vie de ce monde.

Pascal BIOZI KIMINOU

DIMANCHE DE LA RESURRECTION DU SEIGNEUR / DIMANCHE DE PAQUES

«Dieu l'a ressuscité le troisième jour»

Textes: Ac 10,34a.37-43; Ps 117 (118), 1.2, 16-17, 22-23; Col 3,1-4 ou 1 Co 5,6b-8; Jn 20,1-9

«Et nous, nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans le pays des juifs et à Jérusalem. Celui qu'ils ont supprimé en le suspendant au bois du supplice, Dieu l'a ressuscité le troisième jour». C'est le cœur de notre foi, c'est la source de notre amour, c'est le fondement de notre espérance: Jésus-Christ, notre Sauveur, «Dieu l'a ressuscité le troisième jour!»

Nous ne croyons pas tout simplement en une idée, en une valeur, en une «vision religieuse» du monde: notre foi surgit d'un événement, qui s'est accompli, qui s'est réalisé dans notre histoire. Le Seigneur qui s'est fait chair et qui est venu habiter parmi nous, lui, il a marché dans nos rues, a dit nos paroles, a aimé par un cœur humain, a soigné nos blessures, a souffert, est mort pour nous, est ressuscité le troisième jour. Si notre foi venait juste d'une sagesse élevée ou d'une croyance inspirée, elle pourrait quand même encourager de bonnes actions et de projets sensés, mais elle ne produirait pas un changement réel de l'homme et de la vie. Mais «le Christ est vraiment ressuscité» et alors c'est l'histoire qui change réellement, c'est l'humanité qui est créée à nouveau.

Dans la joie de la résurrection du Seigneur, en ce dimanche de lumière et de fête, nous pouvons prendre conscience de la grâce extraordinaire qui nous est confiée: nous pouvons changer réellement le cours de notre vie et de notre histoire, aux niveaux personnel et universel. Ne nous replions pas dans la recherche de quelques réconforts intérieurs, ne nous contentons pas de «sentir» dans notre cœur un peu de paix spirituelle. Les croyances qui suggèrent cette sorte de fuite dans l'intériorité n'ont rien compris de la force transformatrice et créatrice de l'amour de Dieu! Plutôt, en recevant le cri joyeux de l'annonce de Pâques, accueillons-nous l'action puissante de l'Esprit Saint, qui nous fait ressusciter des ténèbres et de la mort; acceptons-nous de nous engager, par la miséricorde de Dieu, dans un chemin réel de conversion et de salut.

En même temps, en reconnaissant que notre foi n'est pas une idéologie mais une histoire de salut, nous acceptons que l'action de Dieu ne se soustrait pas aux limites, aux attentes, aux fatigues, voire aux contradictions de l'histoire. Avant la résurrection «au troisième jour», il y a la passion, la croix, la mort, le sépulcre... Et aussi bien, notre foi, si elle est réellement vécue, doit accepter la loi du «troisième jour», c'est-à-dire la patience de passer à travers les contradictions des épreuves, à travers une fidélité persévérante, une charité qui ne se rend pas. Le poids de la vie, avec sa croix, ne peut pas être dissout comme dans un rêve, il faut l'accepter. Mais c'est le Seigneur ressuscité qui nous donne la force d'amour pour vivre en tant que ressuscités, parmi les épreuves, pour ne pas nous rendre, pour ne pas chercher d'échappatoires spiritualistes. L'amour de Dieu est toujours un amour concret, incarné, patient; c'est l'amour que nous sommes appelés à vivre sur la terre, dans notre service quotidien, pour ressusciter un jour avec lui dans la gloire.

Et alors, c'est la Résurrection du Seigneur qui nous donne le courage de vivre en tant que chrétiens, d'accepter avec amour les défis de la vie, de ne pas nous enfermer dans la résignation et dans les illusions. Pour affronter ses difficultés, le monde n'a besoin ni de fausses illusions, ni surtout de la puissance des armées et des marchés; l'humanité a besoin plutôt de femmes et d'hommes ressuscités dans l'amour, forts dans l'espérance, qui témoignent et accomplissent le salut du Christ. Nos familles, nos villes et nos villages en ont besoin; l'Afrique, le monde entier en ont besoin; l'Eglise en a besoin elle-même.

«Christ est ressuscité, il est vraiment ressuscité!» Bonne fête de Pâques!

P. Francesco BRANCACCIO (Catanzaro, Italie)

ARCHIDIOCESE DE CATANZARO (ITALIE)

Maria Marino a rejoint la maison du Père

Femme de foi, veuve, inspiratrice et fondatrice du Mouvement apostolique qui a eu des adhérents au Congo, Mme Maria Marino est décédée jeudi 23 mars 2023 à Catanzaro, dans la région de Calabre, au Sud de l'Italie, à l'âge de 91 ans. Ses obsèques samedi 25 mars, ont drainé des foules, notamment lors de la messe des funérailles dans la piété. Dans l'archidiocèse de Catanzaro-Squillace, elle était devenue un modèle, voire une icône de foi avec son œuvre, le Mouvement apostolique né le 3 novembre 1979.

Née de sa rencontre avec la Vierge Marie qui s'était présentée sous le nom de Mère de la Rédemption et qui l'avait chargée de rappeler au monde l'évangile de son Fils qu'il avait oublié, le Mouvement apostolique a suscité d'énormes vocations dans l'archidiocèse de Catanzaro-Squillace et dans plusieurs régions d'Italie. Des décennies durant, il a engendré des prêtres, religieuses, des mariés et aidé des jeunes. Beaucoup d'entre eux ont réussi à trouver une promotion, soit une insertion sociale grâce à cette œuvre. Dans les années 2000, l'œuvre a gagné le continent précisément en Afrique centrale où des évêques du Congo et du Cameroun ont fait l'expérience du Mouvement. Des délégations italiennes de ce Mouvement et congolaises (prêtres comme laïcs) mandatées par les évêques se sont mutuellement visitées. Du Congo, des prêtres et fidèles ont souvent séjourné



Mme Maria Marino congratuée par le Pape Jean Paul II en présence de Mgr Vincenzo Rimedio

et fondatrice du Mouvement apostolique a légué aux siens. Lors de l'audience privée accordée au Mouvement apostolique le 16 août 1987, en sa résidence d'été à Castel Gandolfo, le Saint Père le Pape Jean-Paul II, avait encouragé la délégation de cette œuvre née à Catanzaro, dans laquelle se trouvaient Mgr Vincenzo Rimedio, archevêque du lieu d'alors, la fondatrice de

au siège central du Mouvement à Catanzaro.

La célébration des obsèques de Mme Maria Marino a été très priante, riche en reconnaissance, espoir et paix. Avec une forte participation du peuple de Dieu. Ce fut un moment de souvenirs très fort où on avait l'impression que l'inspiratrice était elle-même présente.

Spécialisé dans la nouvelle évangélisation, le Mouvement apostolique a fait l'objet d'un bref depuis quelques temps. Mais cela n'a aucunement ébranlé la foi de ses membres qui espèrent un jour sa restauration ou réhabilitation par l'évêque. Ils implorent sans cesse Marie, Mère de la Rédemption.

«Travaillez dans les paroisses, aimez et faites aimer Jésus, portez sa parole! Priez pour le Pape, pour les évêques, pour les prêtres et toute l'Eglise!» Tel est le testament que l'inspiratrice

l'œuvre Mme Maria Marino, à poursuivre ce chemin. «Né au Cénacle disait le Pape aux adhérents, le Mouvement apostolique a la capacité de donner au monde une nouvelle âme». Un événement historique qu'avait rapporté en page 5 l'Osservatore Romano du 16 au 17 août 1987.

Cette œuvre a parcouru un chemin de reconnaissance qui a eu de l'impact au sein la Conférence épiscopale de Calabre en 2004, sous la présidence de l'archevêque de l'époque Mgr Vittorio Mondello, et ses successeurs à la tête de cette Conférence épiscopale régionale. Ces évêques ont salué le travail de nombreux fidèles laïcs à l'intérieur de la communauté ecclésiale. Parmi les prêtres sortis de ce Mouvement, figure le père Francesco Brancaccio, curé de paroisse, qui depuis des années fait partie des animateurs des homélies dans ces colonnes.

Aristide Ghislain NGOUMA

DISPARITION

Henriette Babonga Bakouizilandi inhumée à Madzia

Mère biologique de Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, Henriette Babonga Bakouizilandi, née vers 1942 est décédée le mardi 21 mars 2023 à Brazzaville des suites d'une longue maladie. Elle a été inhumée le mardi 4 avril, à Madzia, son village natal, dans le département du Pool. Peu avant le départ du cortège funèbre pour Madzia, la chrétienté, le clergé de l'archidiocèse de Brazzaville, de Kinkala et d'autres diocèses ont rendu hommage à l'illustre disparue au cours de la messe célébrée le lundi 3 avril en la cathédrale Sacré-Cœur. L'eucharistie était présidée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et de la Province ecclésiastique du Centre (PEC) et vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Elle a été concélébrée par NN.SS Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et de la Province ecclésiastique du Centre et président de la CEC; Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon; Ildevert Mathurin



La dépouille mortelle d'Henriette Babonga Bakouizilandi

Mouanga, évêque de Kinkala et de la Province ecclésiastique du Centre; Toussaint Ngoma

Foumanet, évêque de Dolisie et de la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO); Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala. L'homélie a été prononcée par l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal, modérateur de la Curie, chargé du clergé qui a souligné les mérites de la disparue en tant que chrétienne engagée. Les chants étaient l'œuvre de la chorale Sainte Jeanne d'Arc de Madzia.

Les parents, amis, connaissances et la famille explorée se sont recueillis pour la dernière fois devant le cercueil pour un dernier adieu à celle qui a élevé Mgr Ildevert Mathurin Mouanga. On a noté la présence à cette messe du directeur de cabinet du président de l'Assemblée nationale et des

représentants de l'Eglise évangélique du Congo.

P. BIOZI KIMINOU

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE
«SISMA SARLU»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 16 Rue Liboka, vers ORCA, Centre-ville
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00059

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 25 janvier 2023, enregistré à Pointe-Noire, sous folio 043/49, n° 1688, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) ;

OBJET:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Mise à disposition du personnel et prestations de services dans les domaines ci-après:

- Maintenance industrielle on/offshore;
- Electrotechnique-électromécanique;
- Assistance technique ;
- Ingénierie, Architecture, Réalisation et Etudes;
- Génie civil & bâtiment, Travaux de plomberie, Peinture industrielle, Froid et climatisation;
- Construction des charpentes métalliques;
- Chaudronnerie & tuyauterie;
- Services Qualités Hygiène Sécurité et Environnement (QHSE).

Et, généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes ou similaires se rapportant à l'activité principale ci-dessus.

DENOMINATION: «SISMA» SARLU;

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 16 Rue Liboka, vers ORCA, Centre-ville;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE:

- Madame Vicincia Dachiline Stella MONKA née MBIENE BOUKI est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée;

RCCM: CG-PNR-01-2023-B13-00059;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 mars 2023.

Fait à Pointe-Noire, le 23 mars 2023.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire.

ATLS

Africa Tax & Legal Services

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social: sise 327 Avenue Marien NGOUABI
Immeuble SCI les cocotiers BP 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

EMERSON GABON SARL-CONGO BRANCH
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Au capital de 1 000 000 F CFA
Siège Social: 366, rue Alfred Marché, BP: 2164, Centre-Ville
Libreville-GABON
RCCM: CG-PNR-01-2014-B20-00628

ANNONCE LEGALE
CHANGEMENT DU GERANT

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 1^{er} juin 2022 de la société EMERSON GABON, pour le compte de la succursale du Congo, l'associé unique décide de nommer en qualité de responsable de la succursale de Pointe-Noire, en remplacement de Monsieur Christophe Hubert LEMAIRE, Madame Asma CHAGHAL EP KHENISSI.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le N° CG-PNR-01-2023-M-01872, du 17 Mars 2023.

Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° CG-PNR-01-2014-B20-00628, le 17 Mars 2023.

Pour avis.

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET

Notaire
Tél.: 05 520.40. 97/06 969.10.49
etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE

Aux termes des résolutions du procès-verbal des décisions extraordinaires des associés portant sur la cession des parts sociales intervenant entre associés, reçu en la forme authentique par le Notaire soussigné en date du 8 mars 2023 à Pointe-Noire, enregistré aux domaines et timbres le 9 mars 2023 sous le F°047/4, N°1866.

Il a été procédé à la mise à jour des statuts de la société KOMA, Société Civile immobilière, constituée à Pointe-Noire en date du 7 novembre 2022 et enregistrés aux domaines le 23 novembre 2022 sous F°217/2 N°421.

Forme juridique: La société Civile immobilière ;

Dénomination: La société a pour dénomination KOMA ;

Capital social: Le capital social fixé à 1 .000.000 F.CFA, divisé en 100 parts de 10.000 francs CFA chacune ;

Siège social: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, centre-ville.

Objet social: L'acquisition des terrains afin d'y construire des immeubles, la transformation ou rénovation d'immeubles, Fourniture de prestations de services dans le domaine immobilier (études, recherches liées au domaine immobilier...), Commerce de biens et services relatifs à l'industrie immobilière, l'administration et l'exploitation par bail,

location, sous-location ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, usufruitière ou nu-propriétaire, par acquisition, crédit-bail ou autrement, la promotion immobilière.

Ainsi que toutes opérations financières, mobilières et toutes entreprises civiles ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social susceptibles d'en favoriser le développement.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier.

Gérance: la société est gérée et administrée par Madame GABOUMBA MOUKENGUE née NYANGA GAKOSSO Dallia Rosabelle.

Dépôt légal: En conséquence, mention en a été portée au Registre de commerce et du crédit mobilier, le 9 mars 2023 sous le N° RCCM CG-PNR-01-2023-D-0015. NIU: P23000000253394W.

Pour insertion,

Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,
Notaire
Etude sise avenue MOE TELLI Immeuble JADE, face SUECO,
1ère porte à gauche,
B.P.: 1520, REPUBLIQUE DU CONGO.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

Société «LUNE MARINE»
En abrégé «LM-SARL»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 20 Rue SIKOU DOUME, Centre-ville
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-2023-B12-00047

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 06 mars 2023, enregistré à Pointe-Noire, le 07 mars 2023 sous folio 046/14, n° 1828, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL)

OBJET:

- La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Prestation de services on & offshore;
 - Mise à disposition du personnel: Génie civil & bâtiment, Plomberie, Peinture, Electricité, Froid & climatisation;
 - Import/export de tout produit, matériel et marchandises dans le domaine de l'objet;
 - Commerce général;
 - Pêche industrielle, Aquaculture;
 - Agriculture;

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires

ou connexes ;

DENOMINATION: «LUNE MARINE», en abrégé «LM-SARL»;

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 20 Rue SIKOU DOUME, Centre-ville, République du Congo ;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.: CG-PNR-

GERANCE:

- Monsieur Antoine OBOURA est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée;

RCCM: CG-PNR-01-2023-B12-00047;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 16 mars 2023, sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00349.

Fait à Pointe-Noire, le 27 mars 2023.

Pour avis,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire.

FORMATION

Des jeunes filles formées aux métiers du numérique

La première Edition du programme «code4her» a été officiellement lancée le 30 mars dernier à Brazzaville, par Eugene Young, ambassadeur des Etats-Unis au Congo. En présence de Jean-Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire et de Delphine Edith Emmanuel Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur.

«Code4her» est un programme conjoint de l'ambassade des Etats-Unis, des ministères de l'éducation du Congo et de l'ONG Youthcom. Cette formation a pour objectif entre autres, de renforcer les compétences des jeunes filles dans le domaine du numérique; inciter les jeunes filles dans les métiers de l'informatique et de l'électronique. Elle durera deux mois et se fera en deux vagues. Pour Eugene Young, ce programme est aussi un moyen de briser les stéréotypes et de favoriser la diversité dans le domaine des Sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). L'ambassadeur encourage les jeunes filles sélectionnées à profiter pleinement de cette expérience, car elles sont l'avenir du Congo. Il a précisé que ce programme sera un camp

d'entraînement qui va fournir aux filles les bases du codage informatique pour devenir les ingénieurs dont le Congo a besoin. Il a félicité le Gouvernement congolais et l'ONG Youthcom pour cette initiative, étant donné que les femmes ont souvent été moins présentes dans les métiers du numérique. «La science est un bien commun qui n'a pas toujours été partagé. Les femmes ont pendant longtemps été exclues et il s'agit aujourd'hui pour nous, de mener des initiatives pour améliorer leur représentativité dans le domaine des sciences. Cette représentativité ne peut être atteinte que si nous commençons déjà à prendre en compte les jeunes filles», a indiqué le ministre Delphine Edith Emmanuel Adouki. Pour sa part, le ministre Jean-



Les élèves posant avec les officiels

Luc Mouthou a déclaré: «Vous n'êtes pas l'avenir, vous êtes déjà le présent et on construira l'humanité avec vous. Il y a encore tant de choses à découvrir. Nous n'avons découvert à ce jour peut-être que 5% et le reste c'est vous qui allez le faire dans les prochaines semaines». L'ONG Youthcom, a souligné sa présidente Mme Daniel Nuptiat Ouanounga, a fait preuve de compétences grâce à son dynamisme dans le secteur du numérique. Elle a été retenue

comme partenaire technique de l'ambassade des Etats-Unis au Congo afin de former chaque année les jeunes filles dans les métiers du numérique en rapport avec la programmation. A rappeler que ce sont 40 jeunes filles en tout qui ont été sélectionnées dans le domaine des STIM. Quatre d'entre elles représenteront le Congo au forum Youth Africa en juillet prochain aux USA.

Rode LENGA (Stagiaire)

FORETS

Mobiliser les recettes

La direction générale des impôts et des domaines, avec l'appui du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) financé par la Banque mondiale, a organisé du 20 au 21 mars 2023, à Brazzaville, un atelier de validation des rapports sur les arriérés des taxes forestières et sur l'impact et la conformité des règles actuelles de gouvernance forestière. Les travaux ont été ouverts et clôturés par Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines, en présence de Martice Elenga, directeur du fonds forestier au ministère de l'Economie forestière et Bozire Clovin Assen Ontsouon, responsable de suivi et évaluation au PRISP.

Cette rencontre a regroupé plus d'une quarantaine de participants venus de l'administration publique et de la société civile. Ils ont échangé sur les conclusions et les recommandations des deux études réalisées sur le diagnostic du secteur forestier en proposant des pistes de solutions durables pour l'optimisation des recettes fiscales hors pétrole. La synthèse a souligné que les acteurs concernés doivent s'impliquer activement dans les enjeux majeurs pour l'atteinte des objectifs. L'étude sur le diagnostic du secteur forestier réalisée en 2019 avait permis de ressortir les forces et les faiblesses de l'administration

fiscale dans la gestion des taxes forestières, ainsi que sa maturité par rapport aux bonnes pratiques internationales. Bozire Clovin Assen Ontsouon a réprécisé que depuis 2020, le projet est en train d'appuyer la direction générale des impôts et des domaines dans la mise en œuvre des recommandations issues de ces études. Pour Ludovic Itoua, l'amélioration du système fiscal forestier devra permettre à l'administration fiscale de maximiser les recettes hors pétrole dans le but de doter le Gouvernement des moyens financiers nécessaires pour faire face aux dépenses prioritaires dont le financement du Programme national de dé-



Les organisateurs et les participants

veloppement (PND) 2022-2026. Gaspard Lembe, expert forestier, consultant de ces deux études, en a donné l'intérêt. «A l'issue des études, nous avons constaté qu'il ne se posait pas un problème d'hommes pour que l'argent ne rentre pas, c'était plutôt un problème de textes. Il n'y avait pas harmonisation des textes entre les différentes administrations, notamment entre les impôts et l'administration forestière pour que le recouvrement se fasse normalement».

L'étude fiscale réalisée avait constaté des faiblesses. Au regard des critiques et avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il s'est créé une ouverture sur les problèmes de recouvrement. Avant, l'argent circulait de main en main. Maintenant, cette pratique est bannie. L'argent part de la société forestière pour le trésor public directement, a-t-il affirmé.

Philippe BANZ

DROITS DES FEMMES

Des lycéens sensibilisés aux violences faites aux filles

À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes, célébrée le 8 mars, l'association Azur Développement a organisé une séance de sensibilisation sur les violences faites aux filles (leurs manifestations et conséquences), au lycée de la Réconciliation, dans le 7^e arrondissement, Mfilou-Ngamaba. Le club des filles, mis en place par l'association dans ce lycée, a dénoncé à travers slam et poésies, les violences sexuelles physiques et psychologiques infligées aux filles.

Devant un parterre de jeunes filles et garçons de ce lycée, et en présence des représentantes de l'Union européenne, les filles du club ont appelé à mettre fin à la violence sous toutes ses formes, et réclamé justice, en invitant les victimes à ne plus se taire. Elles étaient menées

par Ganongo Nygd Faunelie, animatrice principale du guichet unique d'assistance aux femmes et enfants victimes de violences. Celle-ci a invité, avec insistance, les femmes et les enfants à ne plus se taire et à recourir aux guichets uniques composés d'animatrices, de psychologues, de juristes, d'avocats, et de points



Une membre du club des filles dénonçant les violences faites aux femmes et filles

focaux au niveau de la gendarmerie et de la police pour les écouter et les accompagner dans les procédures. Ces guichets orientent également les victimes vers les centres de santé et les hôpitaux pour des soins appropriés dans les 48 heures suivant l'acte de violence. La séance de sensibilisation s'est inscrite également dans le cadre du projet "Protection des femmes et filles contre les violences basées sur le genre" subventionné par l'Union européenne (U.E.). Il est mis en œuvre dans les départements de Brazzaville, Bouenza et Pointe-Noire. Ses objectifs

SANTÉ

Des cas de variole du singe détectés au Congo

L'ONG Garderie santé développement rural (GSDR) conduite par les médecins Arnel Itoua, médecin biologiste et Herman Didi Ngossaki, spécialiste en santé à l'UNICEF, ont animé conjointement le samedi 11 mars dernier à Brazzaville un atelier de sensibilisation en faveur des journalistes des médias publics et privés, sous le thème: «La variole du singe ou MonkeyPox».



Arnel Itoua et Herman Didi Ngossaki animant l'atelier

Arnel Itoua a indiqué que c'est en 2016 que la variole du singe a été confirmée chez l'homme au Libéria, au Nigeria, en République Centrafricaine, en R.D Congo, en Sierra Leone et au Congo. Depuis l'apparition de cette maladie au Congo, le bulletin épidémiologique fait état de 29 cas déjà testés pour six décès. Les départements de la Likouala et de la Sangha sont les plus touchés, tandis que Pointe-Noire a enregistré son premier cas en mai 2022. La variole du singe est une maladie provoquée par l'orthopoxvirus simien, qui est un virus qui peut être transmis à l'être humain par les animaux. L'infection de cette maladie, a-t-il déclaré, résulte d'un contact direct avec le sang, les fluides corporels ou des lésions externes d'animaux infectés. La contamination peut se faire par les objets souillés, par voie sexuelle et par la transmission de la mère à l'enfant. L'intervalle entre l'infection et l'apparition des symptômes est de six à treize jours. Des grosses lésions de boutons occupent tout le corps, accompagnés de fièvre, de maux de tête, d'adénopathie (gonflement des ganglions lymphatiques), de douleurs lombaires, d'un manque d'énergie. La maladie dure trois à quatre semaines, est plus fréquente chez les enfants. Ils sont suivis ou accompagnés d'une éruption cutanée qui peut durer deux à trois semaines. L'éruption cutanée peut toucher le visage, les paumes des mains, la plante des pieds. Elle peut être localisée sur la bouche, la gorge, l'anus ou le vagin, ou encore les yeux. Il est conseillé aux parents, dès l'apparition des premiers signes, de consulter un médecin pour des examens de laboratoire. Pour éviter la contamination, il faut observer quelques conseils d'hygiène: bien faire cuire la viande, se laver les mains au savon, aussi bien qu'avec un produit hydro alcoolique. Les personnes généralement les plus à risque sont les femmes enceintes, les enfants et les personnes immunodéprimées. Il est recommandé à toute personne qui présente des symptômes évocateurs de la variole du singe, ou qui a été en contact avec une personne atteinte de cette maladie, d'appeler ou de consulter un agent de santé pour lui demander conseil. Les complications de la variole du singe sont les suivantes: Surinfections cutanées, pneumonie, confusion et problèmes oculaires. Les complications plus récentes incluent la proctite (inflammations et gonflement douloureux du rectum) et des douleurs ou difficultés à uriner.

Pascal BIOZI KIMINO

sont de mobiliser les organisations de la société civile (OSC) et les leaders communautaires pour prévenir les violences faites aux femmes et aux filles; d'amé-

handicap ou séropositives bénéficieront de ce programme. De même que les policiers, les gendarmes, les enseignants, les leaders religieux, etc. Il est prévu,



Après la séance de sensibilisation

liorer l'accès des femmes et filles victimes de violences aux services multisectoriels de prise en charge à travers le renforcement des guichets uniques d'assistance aux femmes et filles victimes de violence. 900 femmes et filles victimes de violence, tout comme des femmes et filles vivant avec

pour ce faire, des sessions de sensibilisation avec 300 enseignants, 200 leaders religieux, 3500 femmes, 4000 filles, 1500 hommes et 2000 garçons. Elles seront organisées dans les écoles, quartiers, centres de santé et marchés.

Viclaire MALONGA

CONSEIL DE CONCERTATION DES ONG DE DEVELOPPEMENT

La femme ne doit pas être esclave de l'homme

Dans le cadre du projet de renforcement des capacités institutionnelle et opérationnelle des ONG membres du Conseil de concertation des ONG de développement (CCOD) et d'autres réseaux d'organisations de la société civile, une causerie-débat a été organisée, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme le 8 mars 2023 à Brazzaville. «L'autonomisation de la femme», tel a été le thème de cette causerie-débat sous la présidence de Mme Blandine Nkounkou, vice-présidente du CCOD, en présence du staff dirigeant de cette plateforme d'ONG.

se dégagé des priorités et s'investir dans leur réalisation. Pour y parvenir, il faut observer certaines règles: «Soyez déterminés, ne vous sous-estimez pas, être soi-même disponible, soyez compétentes, apprendre de ses erreurs, savoir travailler

La causerie a regroupé près d'une trentaine de femmes venues des différentes organisations non gouvernementales pour être sensibilisées et formées aux capacités à décider soi-même. Elles ont exploré l'impact entre les sexes dans le numérique sur l'élargissement des inégalités économiques et sociales.

Le thème sur l'autonomisation de la femme a été développé par Mme Olga Mireille Kabanabanza, experte des questions de développement. Les participantes, à travers le débat, ont suffisamment été édifiées sur la promotion de la femme qui doit se concrétiser dans les faits. La date du 8 mars n'est pas une fête mais elle marque une lutte. La conférencière après avoir fait l'historique de cette célébration, s'est appesantie sur la définition et la profondeur du concept autonomie qui renvoie, entre autres, à se prendre en charge. L'autonomie fait appel à la responsabilité, a-t-elle dit. Les femmes peuvent aspirer à l'autonomie au Congo parce que le contexte est favorable au regard de la législation. Plus



Les femmes à la fin de leur formation sur l'entreprenariat

Les textes reconnaissent les droits de la femme dans les domaines politique, économique, social et culturel, à l'instar de la Constitution du 25 octobre 2015 qui reconnaît le principe d'égalité entre les sexes. Celle-ci stipule en son article 17 que «la femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit la parité et assure la promotion ainsi que la représentativité de la femme à toutes les fonctions politiques, électives et administratives».

Pour l'objectif de l'autonomisation de la femme, a souligné la conférencière, il faut savoir

avec les autres, prendre des risques, avoir de l'audace. Se former, c'est accepter d'être accompagné ou d'être coaché. L'observation sur l'équité a encore un long chemin à faire». Sur le choix du thème retenu, Mme Blandine Nkounkou, a déclaré que la femme ne doit pas être l'esclave de l'homme, elle ne doit pas non plus être une charge pour l'homme. «Si on se réfère à la Bible, la femme est une aide de l'homme. Tout ce que nous pouvons faire, la femme doit apporter son ajout sur tout ce que l'homme doit faire. La femme doit s'organiser

FINANCES PUBLIQUES

Recenser et évaluer l'ensemble du patrimoine de l'Etat

Ouvert le 20 mars 2023 à Brazzaville, le séminaire-atelier sur la mise en œuvre de la Comptabilité en droits constatés et patrimoniale (CDCP), a été clôturé le 24 mars. Il a permis aux participants d'affiner une stratégie concernant la mise en œuvre et l'évaluation du patrimoine national. La cérémonie de clôture a été présidée par Breitner François Mounzéo, directeur de cabinet du ministre du Budget.



Après la clôture des travaux

Les participants ont abordé les thèmes sur la production et l'alimentation du bilan d'ouverture (BO); le contrôle interne comptable (CIC); la déconcentration de la fonction comptable et l'adaptation des systèmes d'information. Ces thèmes ont permis de comprendre que la fonction comptable n'est plus réservée exclusivement aux comptes publics, elle est cependant partagée entre différents acteurs; le contrôle interne comptable n'est pas un contrôle périodique mais continu; le fait générateur des écritures comptables n'est plus

la prise en charge comptable mais le service fait (service de liquidation); le mur qui séparait la comptabilité de l'Etat, de la comptabilité privée s'est rétréci; la nécessité de la valorisation des biens publics. Matthieu Sarda et Christophe Maurin, tous deux experts au FMI, ont fait la restitution des ateliers relatifs à la mise en place de la CDCP. Dans le cadre de l'opérationnalisation de la CDCP, ils ont recommandé qu'un certain nombre de textes

soient finalisés ou actualisés. Il s'agit entre autres de la transposition de la directive CEMAC sur la comptabilité des matières (décret); du recueil des Normes Comptables de l'Etat (RNCE); le plan Comptable de l'Etat (PCE) commenté; du décret sur la fonction budgétaire et financière de l'Etat (aspects de déconcentration de la fonction comptable de l'Etat). Ils ont proposé la création d'un comité ainsi que ses sous-comités techniques. Breitner François Mounzéo, s'est dit rassuré que les axes évoqués lors de la formation aient bien détaillés par les participants. Le séminaire-atelier avait pour objectif de mettre en œuvre le premier bilan d'ouverture en vue de recenser, est d'évaluer l'ensemble du patrimoine de l'Etat.

pour subvenir à ses besoins et à ceux de la communauté. La Journée internationale de la femme n'est pas une fête où nous souhaitons boire, nous voulons envoyer nos maris à la cuisine, c'est plutôt revendiquer nos droits».

A la fin de la causerie-débat, il a été relevé que malgré tous les efforts, le pays se

trouve toujours confronté à de nombreuses difficultés à promouvoir le statut de la femme et surtout à intégrer de façon systématique le genre dans le processus de planification et de programmation du développement.

Philippe BANZ

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P.: 1431, Tél.: 05 539 37 46/05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«OMEGA CONSTRUCTION» SARL

Société à Responsabilité Limitée
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 11 Avenue Gustave Ondziel, Centre-ville
RCCM: CG-PNR-01-2023-B12-00048
Pointe-Noire, République du Congo

Il résulte d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 27 février 2023, enregistré à Pointe-Noire le 06 mars 2023, folio 045/64, n° 1800, la création d'une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

OBJET: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Bâtiment: Génie civil, Construction;
- Travaux publics: Aménagement, Réhabilitation, Infrastructures;
- Gestion: Acquisition, Vente-location, Gestion immobilière;
- Conseil: Revêtement/Terrassement, Etude et Coordination;
- Services: Assainissement, Nettoyage industriel, Aménagement/Entretien espaces verts;

Et, d'une manière générale, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus.

DENOMINATION: La société prend la dénomination de «OMEGA CONSTRUCTION» SARL;

Siège social: 11 Avenue Gustave Ondziel, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

SIEGE SOCIAL: Le siège social de la société est sis 11 Avenue Gustave Ondziel, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

GERANCE:
• Madame ALONDA Flavienne Marylene est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée;

RCCM: CG-PNR-01-202-B12-00048;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 avril 2022 sous le n° CG-PNR-01-2023-B-00350.

Fait à Pointe-Noire, le 27 mars 2023.

Pour avis et mention,

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE, Notaire.

MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242) 06.540.59.45 / 04.418.20.81, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

«LAICO-BRAZZAVILLE» S.A.

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de 1.580.000.000 de FRANCS CFA
Siège social: avenue Auxence Ickonga, centre-ville, Brazzaville.
RCCM : CG/BZV/08 B 1022
REPUBLIQUE DU CONGO.

Aux termes d'un procès-verbal de la première réunion du conseil d'administration pour l'année 2022 de la société dénommée «LAICO BRAZZAVILLE» S.A., en date à Tripoli (Libye) du vingt-deux mars deux mil vingt-deux, reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 22 mars 2023 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 23 mars 2023, sous Folio 057/11, n°1299;

L'ordre du jour portait sur huit (8) points, à savoir :

- 1- Examen et adoption de l'ordre du jour;
- 2- approbation du procès-verbal de la 2ème réunion du conseil d'administration en date du 14 décembre 2020 et le suivi de l'exécution de ses décisions/recommandations;
- 3- examen du rapport d'activités au 31 décembre 2021;
- 4- examen et adoption du budget prévisionnel ainsi que des flux de trésorerie de la société pour l'exercice 2022;

5- examen du rapport du commissaire aux comptes destiné au conseil d'administration concernant les états financiers des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 ainsi que la transmission des états financiers de la société pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 à l'Assemblée Générale;

6- examen de la stratégie de proposition d'augmentation du capital social;

7- examen de la demande de la société COLORADO sur la baisse du prix du loyer trimestriel;

8- divers.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 24 mars 2023, sous le numéro 23 DA 41;

Fait à Brazzaville, le 24 mars 2023

Pour insertion

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire

FRANCOPHONIE

La Semaine internationale de la langue française et de la francophonie célébrée à Brazzaville

Au mois de mars, chaque année, le monde célèbre la Semaine de la langue française et de la francophonie. A l'instar des autres bureaux nationaux, le bureau de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) du Congo a organisé du 18 au 26 mars 2023 à Brazzaville une série d'activités. C'était sous les auspices de son responsable pays, Pr Edouard Ngamoumtsika. L'objectif majeur consistait à contribuer au rayonnement de la langue française et de la francophonie. Les principaux axes de travail durant cette semaine ont porté, entre autres, sur: les défis et les opportunités de la région AUF à travers les portes ouvertes; le partage des expériences et les bonnes pratiques avec les alumni de l'AUF, par l'entremise d'une table ronde; la mise en réseau des participants, la création des espaces conviviaux d'échanges et de partages, la francophonie par la photo...

Parmi les activités développées pendant cette semaine dédiée au français et à la francophonie figure une table-ronde: la table ronde sur langue française au Congo, animée par M. le Pr Edouard Ngamoumtsika responsable du bureau national AUF Congo. Dr Arsène Elongo (Maître de conférences CAMES, chef de parcours lettres et sciences du langage de l'UMNG, et Dr Alain Loussakoumounou (Maître de conférences CAMES chef de parcours-type Français à l'Ecole normale supérieure (ENS/UMNG); Corpus du français parlé en République

du Congo, par Pr Edouard Ngamoumtsika, Dorcas Stela Mouiti Moundele, Rolf Ngoni Malanda et Dr Lionnel Kindziala-Kindziala; atelier photo intitulé: exprimer la francophonie par la photo avec Lebon Chansard Ziaoula, professionnel de la photographie. Pour les différents intervenants, le français de France est différent du français congolais, mais «le français que nous parlons, nous devons nous l'approprier. Si nous nous l'approprions, il devient notre univers commun, notre patrimoine et... en fonction de là où je suis...là j'insiste sur le lexique. Quand je dis : "j'ai



Pendant la table ronde

mangé du saka-saka, j'ai mangé un bon maboké hier", je parle en français, mais je fais des emprunts...», a fait savoir Pr Ngamoumtsika.

A cela il faut ajouter que lorsqu'on fait un inventaire on doit tenir compte des aspects liés au contexte. En prenant l'exemple du mot "katiser" (prendre un raccourci pour vite arriver...), «c'est certes un mot banni», a-t-il dit, mais «si jamais dans l'avenir, quelqu'un écrit une nouvelle, ou un roman, et que ce roman dans

lequel est utilisé le mot "katiser" obtienne un prix, le Robert va le retenir. Parce que c'est un grand auteur, qui a utilisé telle ou telle expression...», a-t-il indiqué.

Parlant des lettres des apprenants, Dr Alain Loussakoumounou a rappelé qu'on célèbre cette journée du français et de la francophonie dans le contexte de la variation linguistique. Il «existe non pas le français, mais des français...».

Marcellin MOUZITA

THEATRE/ MAISON RUSSE

«Demande en mariage», une pièce d'Anton Tchekhov interprétée

Prélude à la Journée mondiale du Théâtre, célébrée le 27 mars de chaque année, la Maison russe à Brazzaville, a sublimé le 25 mars, le dramaturge russe, Anton Tchekhov, à travers sa pièce: «Demande en mariage» dont le sujet est l'impossibilité de se maîtriser, le prétendant, la jeune fille et son père étant des querelleurs invétérés. Elle était interprétée par le groupe théâtral: «Théâtre des arts libres», au cours d'une soirée culturelle, en présence de Mme Maria Fakhrutdinova et de nombreuses invitées.



Les acteurs sur scène

La pièce se situe dans la meilleure tradition des pièces en un acte. Elle a été publiée en novembre 1888 et jouée pour la première fois à Saint-Petersbourg le 12 avril 1889. L'intrigue est très simple: Lomov vient demander une jeune fille en mariage, Natalia Stepanovna. Il est reçu par le père, Stepan Stepanovitch, qui marque son enthousiasme, et va chercher sa fille. La question de l'appartenance du pré aux vaches fait dégénérer cette demande en mariage. «Vous n'êtes pas un voisin, mais un usurpateur !», «Vous êtes d'une famille où on a toujours aimé la chicane». «Et votre mère avait une jambe plus courte que l'autre». «Malhonnêteté, dégoûtant».

La jeune fille défaillit quand elle apprend que le voisin était venu demander sa main: «Qu'il revienne!». Il revient, souffrant. Elle lui demande de les excuser, son père et elle. Mais la dispute revient à propos du prix d'un chien de chasse. «Vous me prenez pour un aveugle ou pour un imbécile». Le prétendant a des palpitations. «Est-ce qu'on appelle ça un chasseur !». Le prétendant s'évanouit. On le croit mort. Ils se marieront... en se disputant.

Pour le comédien et metteur en scène, M. Jean Marie Samedi Diatsonama, le théâtre vit encore au Congo. «Sauf qu'il n'est pas accompagné par le Gouvernement», a-t-il soutenu.

Il a condamné la disparition du Centre de formation et de recherche en art dramatique (CEFRAD) et le Théâtre national. Et a exhorté la ministre en charge de l'Industrie Culturelle à recruter les comédiens pour revivifier le théâtre national.

La directrice de La Maison russe a estimé que la Russie a beaucoup à dire dans l'art classique et que les dramaturges russes sont beaucoup interprétés dans le monde. «Nous sommes ravis de constater qu'en Afrique et au Congo les gens connaissent les pièces des dramaturges russes», a déclaré Maria Fakhrutdinova.

Dramaturge, Henri Djombo a fait savoir que le théâtre congolais était toujours en vie, tout en soulignant que les artistes ne jouissent pas de conditions idéales pour le promouvoir davantage. «Nous avons un très bon théâtre, il est très classique. Ailleurs, le théâtre est réduit aux sketches. Il faut que les conditions soient réunies pour relever le niveau du théâtre congolais», a-t-il affirmé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SALON DES ARTS ET DE LA MODE DU POOL (SAM-POOL)

Rendez-vous en juin prochain à Kinkala pour l'acte 2

Basée à Kinkala, chef-lieu du département du Pool, Juste Mad (Justine Emilie Madieta à l'état-civil) est promotrice, productrice culturelle, styliste-modéliste, peintre et opératrice scénique congolaise de renommée internationale. Elle a séjourné à Pointe-Noire où elle a pris part à la Foire de l'entrepreneuriat féminin qui s'est déroulée du 4 au 11 mars 2023, à la Chambre de commerce. Avant de quitter la ville océane, cette artiste aux multiples casquettes s'est prêtée à nos questions. Elle a annoncé la tenue en juin prochain à Kinkala, de l'acte 2 du Salon des arts et de la mode du Pool (SAM-POOL) dont elle est la génitrice.

*Avant de venir à Pointe-Noire, vous avez pris part, du 16 au 23 décembre 2022, aux Ateliers sur le raphia à l'hôtel Pefaco Maya-Maya, à Brazzaville. Comment les choses se sont-elles passées?

** Je tiens d'abord à préciser que ces rencontres visaient à promouvoir le raphia congolais. Le ministère de l'Artisanat a, en effet, constaté qu'au Congo, nous avons notre tissu, le raphia, qu'il faut promouvoir. J'ai, à cette occasion, participé à un documentaire sur le raphia, dans le cadre des échanges culturels. La délégation du ministère de l'Artisanat est venue m'interviewer à Kinkala, afin qu'on puisse vendre ce tissu congolais. Les choses se sont bien passées. J'ai participé aux ateliers et les gens ont beaucoup apprécié le documentaire. Tout s'est bien passé. Tant et si bien qu'on avait reçu la visite du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso. Il était venu voir comment nous étions en train de travailler sur le raphia congolais.

*A Pointe-Noire, vous avez pris part à la Foire de l'entrepreneuriat féminin, du 4 au 11 mars dernier, à la Chambre de commerce. Pouvez-vous nous en dire davantage?

** Cette rencontre était organisée par l'entreprise BDK, sous le thème «L'ère du numérique». Parce qu'il y a beaucoup de femmes aujourd'hui qui ne savent pas, par exemple, qu'il existe les réseaux sociaux, qu'il y a beaucoup de choses qui

changent, en ce qui concerne le numérique. Cette rencontre était marquée par des causeries-débats, des ateliers de fabrication du savon, pour aider la jeune fille à se prendre en charge, il y avait des ateliers de fabrication de sacs en tissus, etc. Nous avons aussi assisté, le 8 mars, à des panels concernant la Journée internationale des droits de la femme. Plusieurs femmes du monde y ont participé par visioconférence, grâce au partenariat avec l'Union européenne. Tout s'est bien passé.

*Juste Mad est l'organisatrice du Salon des arts et de la mode du Pool (SAM-POOL). A quand la deuxième édition et que prévoit le programme?

**La deuxième édition se déroulera à Kinkala, du 21 au 24 juin 2023. Ce sera sous le signe de la tradition, qu'on appelle chez nous "Bokoko". Donc, on va essayer de repartir à la source. Parce que beaucoup de gens ont perdu nos traditions. L'événement connaîtra la participation des délégations de Pointe-Noire, de Brazzaville, de Boko et de Mindouli. Le rendez-vous sera placé sous le patronage du ministère de l'Artisanat. Nous sommes en train de travailler sur le programme, mais je peux déjà vous dire qu'il est prévu une table-ronde, un défilé de mode, une causerie-débat et une exposition.

*Pour finir, auriez-vous un message, un appel?

**Je profite de vos colonnes pour



La ministre Jacqueline Lydia Mikolo congratulant Juste Mad (Justine Emilie Madieta)

lancer un appel: demander aux ressortissants du Pool de s'unir à nous qui avons des idées pour faire des choses. Ils doivent venir auprès de nous afin qu'on puisse travailler ensemble. Parce qu'il y a un adage qui dit: un seul doigt ne peut pas laver la figure. Donc,

l'union fait la force. Nous devons nous unir afin que nous puissions promouvoir la tradition congolaise et plus particulièrement, l'originalité du Pool.

Propos recueillis par VÉRAN CARRHOL YANGA

ART

Présentation de la deuxième édition de la Semaine de la mode de Brazzaville

Une conférence de presse portant sur la deuxième édition de la Semaine de la mode de Brazzaville s'est tenue, vendredi 31 mars, à l'Institut français du Congo. Elle était animée par le directeur délégué de l'IFC, Régis Ségala. L'événement aura lieu du 4 au 8 avril prochain.

Organisée par l'Institut français du Congo et ses partenaires (EU National Institutes for culture, la Délégation de l'Union européenne au Congo Brazzaville, l'Ambassade de France au Congo, Hyppolyte Diayoka, "Mode 242" et bien d'autres), la deuxième édition de la Brazza Fashion Week a mis en place toutes les dispositions possibles pour la sortie d'une nouvelle collection, avec la participation de stylistes venant du Congo Brazzaville, de la RDC, du Gabon, du Sénégal et de la



Le présidium et les participants à la conférence

France. Ce sera la rencontre de la culture Pop d'origine occidentale et des cultures et arts de l'Afrique. «Le but de cette édition, c'est former et informer. C'est l'essentiel! Former, c'est faire des formations, et les personnes qui vont les suivre profitent d'un regard international. S'informer, c'est discuter des pratiques actuelles et futures dans la direction où on souhaitera

l'orienter, qu'elle soit internationale ou congolaise», a dit le directeur délégué de l'Institut français du Congo.

C'est une semaine de rendez-vous majeurs qui va réunir plusieurs personnes dont les artistes, les stylistes, les mannequins... A cette occasion, des échanges de

tics de mode, défilés de mode, des conférences, work shop, etc. L'entrée sera libre. La représentante de l'Union européenne a ajouté: «Nous sommes très heureux de nous associer à cet événement du savoir-faire local. L'intérêt qu'on a montré, c'est même-là qu'on arrive à toucher davantage; l'Union européenne s'intéresse aux cultures qui jouent le rôle dans des relations entre l'UE et des services d'arts».

Le directeur artistique Hyppolyte Diayoka a souligné: «C'est la surprise! venez découvrir ce qu'est en train de devenir les jeunes congolais en termes de la mode. L'objectif principal, c'est faire la promotion des professionnels de la mode dans notre pays.»

«On veut accompagner le consommateur congolais à trouver le produit adéquat, et demander la participation des gens pour soutenir tous les secteurs qui sont basés dans l'économie», a-t-il ajouté.

Avant, il n'y avait que des "Fashion Chaud", soirées consacrées à la mode, des sorties de collection pour une soirée sous le contrôle du directeur artistique. Maintenant, nous aurons une semaine consacrée à la mode avec une multitude d'activités. Cet événement commence à prendre de l'ampleur.

Princesse GRACIAS (Stagiaire)

**Office Notarial
Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA
Notaire**

146 Avenue du Mury Plateau-Ville
Immeuble Kennys « Lord Ganesh », 4ème étage
B.P. : 13152, Brazzaville, République du Congo
Contact : +242 06 706 40 00 officenotarialngouonimba@gmail.com

«JENNY HOTESSES» S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000.000 Francs CFA
Siège social : sis au numéro 141 de la Rue Itoumbi, Quartier Ouenzé, Arrondissement 05
Brazzaville (République du Congo)
RCCM : **CG-BZV-01-2001-B13-00193**

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes du Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société susnommée datant du 17 mars 2023, déposé au rang des minutes de Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA, Notaire titulaire d'un Office à Brazzaville, enregistré à la recette des impôts de Mpila à Brazzaville, le 17 mars 2023, sous folio 053/3, numéro 1185 :

Il a été procédé à l'extension d'objet social, en complément des activités suivantes :

- L'imprimerie ;
- La bureautique ;
- La vente de consommables en informatique ;
- La vente d'appareils électroniques ;
- La télécommunication.

En conséquence, les actes constitutifs de la société ont été mis à jour et ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 17 mars 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-D-00092 et la mention modificative a été portée le 20 mars 2023 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-BZV-01-2001-B13-00193**.

Pour insertion légale

**Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA
Notaire**

Etude de Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA NOTAIRE
39, rue Bandas, croisement avenue de la Paix (Arrêt Mbakas)
Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo
Téléphone : (+242) 06 662 80 15/04 472 99 50
E-mail : madienguelaf@gmail.com

**AVIS DE PROROGATION DU MANDAT DU GERANT, NOMINATION D'UN
CO-GERANT ET CESSIION DES PARTS SOCIALES.
«EASYTECH AFRICA CONGO»**

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)
Au capital de CINQ MILLIONS (5 000 000) de Francs CFA
Siège social : 1058, rue Saint-Anne, Arrondissement 5 Ouenzé, Brazzaville
(République du Congo)

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du 16 février 2023, reçu par Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA, Notaire, portant procès-verbal des décisions extraordinaires mixtes de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «EASYTECH AFRICA CONGO», enregistré aux recettes des impôts de Ouenzé le 20 février 2023, sous folio 035/315, no 0627, l'associée unique a décidé ce qui suit :

- Prorogation du mandat du gérant, Monsieur WOMENDJIA Robert, pour une durée indéterminée ;

- Nomination d'un co-gérant, Monsieur GANSE YADOU Serge Charly, pour une durée de deux (2) ans ;

- Cession de Cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société A Responsabilité Limitée «EASYTECH AFRICA» à Monsieur GANSE YADOU serge Charly, lequel fait son entrée dans la société «EASY-TECH AFRICA CONGO».

Mention modificative a été portée en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-01-2023-D-00068 du 22 février 2023.

POUR AVIS-

Maître Fabrice Evrard MADIENGUELA

INSERTION LEGALE

Par acte sous seing privé établi le 20 octobre 2022, enregistré auprès du Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Pointe-Noire le 25 novembre 2022, à Pointe-Noire, sous le folio 222/5 n°9263, il a été constitué une société à responsabilité limitée ainsi caractérisée:

Dénomination sociale: Kerry Payments Brazzaville SARL

Forme sociale: Société à responsabilité limitée pluripersonnelle (SARL)

Capital social: Dix millions (1.000.000) de francs CFA, divisé en Mille (100) parts sociales de Dix mille (10.000) francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement, numérotés de 1 à 100, attribuées à l'associée unique

Siège social: 243 Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, 10ème étage, entrée A, 33, centre-ville, Pointe- Noire, B.P. 430

Objet social:

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger :
- Réalisation des transactions de paiements électroniques par les moyens mobiles, le tout directement ou indirectement, par voie de création de société et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance d'association en participation, ou de prise ou de dation en location ou location gérance, ou tous autres modes d'exploitation, de quelque nature que ce soit, de tous biens et autres droits.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années

Gérance: Monsieur SAIDI KAKULE Raymond, de nationalité congolaise, né le sept janvier mil neuf cent quatre-vingt-huit, à Butembo, en République Démocratique du Congo, titulaire de la passeport n°OP0884983, délivré le douze septembre deux mil vingt-deux, à Mon Ngafula (KINSHASA) exercera les fonctions de Gérant dans les conditions énumérées par l'acte uniforme OHADA sur les sociétés commerciales et les statuts de la société

RCCM: CG-PNR-01-2022-B12-00265

Dépôt légal a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire pour immatriculation le vingt-sept janvier deux mille vingt-trois sous le numéro CG-PNR-01-2022-B12-00265.

Pour insertion

Programme des Nations Unies pour le développement



**AVIS DE VACANCE DE POSTE
(Interne et Externe)**

**Les valeurs fondamentales des Nations Unies
Intégrité, Professionnalisme et Respect de la diversité**

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations pour le Développement (PNUD) en République du Congo recherche pour le compte de ses projets les candidats pouvant répondre aux profils indiqués ci-dessous :

Consultant (e) national(e) chargé(e) du développement de la carte des investisseurs ODD en République du Congo

https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=111876

Consultant (e) national(e) chargé(e) d'élaborer le programme national de renforcement des capacités des institutions de micro finance en République du Congo

https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=111920

Consultant (e) international(e) chargé(e) d'élaborer la stratégie nationale d'inclusion financière en République du Congo

https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=111922

Toute demande de clarification devra se faire par écrit auprès de l'unité en charge des achats à l'adresse email: procurement.cg@undp.org

La date limite de transmission des candidatures est fixée au 10 avril 2023

Brazzaville, le 30 mars 2023

Henry René DIOUF
Représentant Résident ai

Brazzaville-Avenue Foch X Behagle-B.P. 465 - Tél: (242) 81 57 63-81 50 38-06
660 85 76-06 667 75 99- Tél. Sat. (31) 20 54 07 183/184 1
E-mail : registry.cg@undp.org - Site Internet : www.cg.undp.org

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT
DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N°020T/PDAC-2023

La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). La date de clôture du projet est fixée au 31 décembre 2023.

Une partie des fonds est réservée aux travaux de construction d'un bâtiment pour la banque de gènes à l'Institut National de Recherche Agronomique (IRA), à Brazzaville.

Les entreprises intéressées sont invitées à présenter leur soumission anonyme.

Le délai des travaux est de quatre mois.

L'Appel d'offres se déroulera conformément aux Directives de passation des marchés de la Banque mondiale de janvier 2011, révisées en juillet 2014. Il est ouvert aux soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres (DAO). Les soumissionnaires éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et examiner le DAO, à l'adresse ci-dessous, de 8 h 30 à 16 h 00.

Les spécifications de qualification sont :

- Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires de 100 000 000 FCFA pour des marchés de bâtiments effectués au cours des cinq années précédentes justifié par des lettres, bons de commande ou contrats ;
 - Avoir réalisé au moins deux marchés de travaux de construction ou de réhabilitation des bâtiments, au cours des cinq dernières années, justifiés par une attestation de bonne fin d'exécution ou un procès-verbal de réception (les manuscrits ne sont pas acceptés) ;
- Matériel essentiel à affecter aux travaux : bétonnière avec accessoires, cuve à eau d'au moins 1000 litres ou contenants équivalents, véhicule de liaison. Le soumissionnaire doit fournir les cartes grises.

Qualifications et expérience du personnel technique et d'encadrement :

- * Conducteur de travaux : DUT en architecture, génie civil, bâtiment ou génie rural, ayant au moins cinq ans d'expérience dans la construction des bâtiments (joindre copie du diplôme et curriculum vitae) ;
- * Point focal environnemental et social : diplôme universitaire avec une connaissance en sauvegardes (joindre copie du diplôme et curriculum vitae) ;
- * Chef de chantier : technicien en génie civil, bâtiment ou génie rural, ayant au moins trois ans d'expérience dans la construction ou la réhabilitation des bâtiments ((joindre copie du diplôme et curriculum vitae).

L'attestation de capacité financière de l'année en cours délivrée par une banque de la place attestant que le soumissionnaire dispose d'au moins 10% des moyens financiers nécessaires à la réalisation des travaux choisis.

Le certificat de non-faillite et le Quitus de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale de l'année en cours. Le plan de mise en œuvre des mesures d'atténuation chiffré et dûment signé (tableau 1).

Le certificat de visite des lieux dûment signé par le PDAC et le représentant du soumissionnaire. La visite des lieux est obligatoire et se sera organisée le jeudi 13 avril, à 10 heures. Aucune visite de rattrapage n'est prévue.

Le DAO complet, en français, peut être obtenu à l'adresse ci-dessous, contre paiement en espèces d'un montant non remboursable de Deux cent mille (200 000) FCFA.

Les soumissions seront déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le jeudi 4 mai 2023, à 12h30. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais seront rejetées. Les soumissions seront ouvertes physiquement, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent, le jeudi 4 mai 2023, à 13 heures.

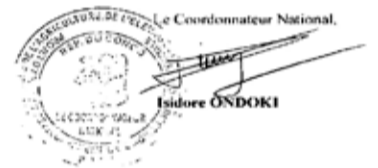
Les soumissions doivent être accompagnées d'une garantie de soumission (voir modèle dans le DAO) représentant 2% du montant de l'offre, et d'une clé USB contenant l'offre signée en format PDF. L'absence d'une garantie de soumission d'offre entraînera le rejet de celle-ci.

Sont exclues du présent appel d'offres les entreprises qui, au cours de trois dernières années, ont fait l'objet d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors des prestations précédentes au PDAC.

L'adresse mentionnée ci-dessus est : Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Unité Nationale de Coordination du Projet. Boulevard Denis Sassou Nguesso, Centre-ville Mpila-Brazzaville, République du Congo, Tel : (242) 06 858 88 88, E-mail : pdacmaep@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 4 avril 2023

**Le Coordonnateur National,
Isidore ONDOKI**



Office Notarial

Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA

Notaire

146 Avenue du Mury Plateau-Ville
Immeuble Kennys « Lord Ganesh », 4ème étage
B.P. : 13152, Brazzaville, République du Congo
Contact : +242 06 706 40 00 officenotarialngouonimba@gmail.com

« ALEXIS'S » S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000.000 Francs CFA

Siège social : sis au numéro 2069 de la Rue Madzia, Quartier Plateau des 15 ans,
Arrondissement 4 Moungali
Brazzaville (République du Congo) - RCCM : CG-BZV-01-2019-B12-00050

MISE A JOUR DES STATUTS

Aux termes du Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société susnommée datant du 17 mars 2023, déposé au rang des minutes de Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA, Notaire titulaire d'un Office à Brazzaville, enregistré à la recette des impôts de Mpila à Brazzaville, le 17 mars 2023, sous folio 053/7, numéro 1189, il a été décidé :

1-De la modification d'objet social : en vue d'assurer une meilleure organisation d'activités, l'objet social a été modifié de la manière suivante :

- Les travaux et l'entretien de bâtiments ;
- Le négoce international ;
- Le commerce général ;
- La location, la vente de véhicules et de pièces détachées ;
- La vente de matériel médical ;
- L'exploitation de boîte de nuit, la restauration et la distribution de boissons ;
- La représentation commerciale et la prestation de services ;
- Le transport routier de personnes et de marchandises ;
- La fourniture de bureau et de matériel informatique.
- L'importation et l'exportation.

2-De la modification du nom d'un associé: conformément à l'arrêté n°3692/MJDHPPA-SGJ-DACS-SSLSPN, portant changement de nom de Monsieur Janick Love Suprême MIZIDY NDEBEKA MBAKIDI, désormais répondant au nom de Monsieur Janick Love Suprême NGUOSSO, il a été procédé par conséquent, à la modification dudit nom dans les statuts de la société.

En conséquence, les actes constitutifs de la société ont été mis à jour et ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 17 mars 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-D-00092 et la mention modificative a été portée le 20 mars 2023 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-BZV-01-2019-B12-00050

Pour insertion légale

Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA
Notaire

Office Notarial

Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA

Notaire

146 Avenue du Mury Plateau-Ville, Immeuble Kennys « Lord Ganesh », 4ème étage
B.P.: 13152, Brazzaville, République du Congo
Contact: +242 06 706 40 00 officenotarialngouonimba@gmail.com

« CEYAR » S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000.000 Francs CFA

Siège social : sis au numéro 96 de l'Avenue des Chars, Quartier Ouenzé, Arrondissement 5
Brazzaville (République du Congo)
RCCM : CG-BZV-01-2023-B12-00038

CONSTITUTION

Il a été constitué une société commerciale suivant acte notarié du treize février deux mille vingt-trois, reçu par Maître Iman Frédérique NGOUONIMBA, Notaire, titulaire d'un office à Brazzaville : enregistré le dix-sept février deux mille vingt-trois à la recette des impôts de Mpila, sous folio 033/6, N° 0746, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : « CEYAR » S.A.R.L.

Capital social : 5.000.000 Francs CFA en cinq cent (500) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA de valeur nominale chacune numérotée de un (1) à cinquante (500), entièrement souscrites et libérées.

Objet social :

- * La prestation de services ;
- * L'achat, la vente et la distribution de toutes fournitures et matériels de bureau ;
- * La location et l'entretien de tous matériels et mobiliers de bureau ;
- * La location et l'entretien de tous matériels informatiques ;
- * L'achat, la vente et la distribution de divers objets publicitaires ;
- * L'imprimerie signalétique ;
- * L'impression numérique, la photocopie, la reprographie ;
- * La prise de participation dans des sociétés créées ou à créer.

Siège social : sis au numéro 96 de l'Avenue des Chars, Quartier Ouenzé, Arrondissement 5 Brazzaville (République du Congo)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCCM

Apports en numéraire : Aux termes de la déclaration notariée de souscription et versement, dressée par le Notaire soussigné, en date à Brazzaville du treize février deux mille vingt-trois, enregistrée à la recette des impôts de Mpila, folio 033/7, N° 0747, les souscripteurs des parts de la société ont libéré en intégralité les parts sociales.

Immatriculation au Greffe : RCCM N° CG-BZV-01-2023-B12-00038 du 14/03/2023

Gérant : Monsieur Paulsid INTIETIELE GAGA

Pour insertion légale

DEBAT

Les joueurs viennent-ils pour les primes ?

La note circulaire du ministre Hugues Nguélonde portant suppression de la prime de présence versée aux footballeurs de l'équipe nationale lors des compétitions internationales continue de faire des vagues.

Le ministre en charge des Sports est au centre d'une annonce pour le moins inattendue actée dans une note circulaire publiée le 29 mars dernier: la suppression de la prime de «présence» ou de «participation» versée aux footballeurs de l'équipe nationale. Selon le ministre, les joueurs convoqués en sélection nationale la perçoivent «sans aucun motif légitime». Aussi a-t-il pensé que «cette prime n'avait plus lieu d'être». Seules les primes liées aux performances (primes de victoire, de match nul et de qualification) sont maintenues. Le ministre a clarifié sa décision dans une interview à la presse au cours de laquelle il est revenu sur sa circulaire. Il a fait usage de mots forts, tels que: «patriotisme», «civisme», «amour du pays», «défense de la patrie», etc. C'est comme un procès en exemplarité intenté par le numéro 1 du sport contre les acteurs visés.

Très rapidement, les propos du ministre ont fait l'objet de critiques. Ils cristallisent l'opinion. Une opinion dont



Plus de prime de présence pour les Diables-Rouges, a décidé le ministre en charge des sports.

les avis oscillent entre la légitimation de la démarche et la compétence supposée du ministre, lui reconnaissant le droit de prendre unilatéralement une telle décision.

L'exemplarité dont il se fait le chantre, réagit un internaute, «doit au préalable émaner de la politique sportive du gouvernement, par lequel il impose les objectifs aux fédérations afin de doter les sélections nationales d'un cadre organisationnel compétitif». «Cette exemplarité à toute épreuve doit prévaloir sur tous les échelons, en tête desquels le ministère des Sports. Une attitude globale par laquelle l'effectivité se donne à lire par le respect des institutions dont la gestion doit se dépar-

tir des décisions et prises de position zélées de nos politiques», ajoute-t-il.

De son côté, un analyste rappelle que les joueurs de l'équipe nationale viennent à la sélection pour l'amour du pays et non pour des primes, comme pourrait le laisser penser la circulaire du ministre. «Ce n'est pas le moment de jeter des pierres à nos joueurs qui viennent ici, pas pour chercher des primes parce qu'ils ont suffisamment des moyens dans leurs clubs respectifs. S'ils viennent, c'est par amour de leur patrie et nous devons leur en être reconnaissants», précise-t-il.

La sélection nationale est une institution dirigée par une fédération et régie par les

règles des institutions internationales auxquelles elle est affiliée. La prime de présence n'est pas une invention congolaise. Elle a été instaurée sous tous les cieux. Au Cameroun, par exemple un décret portant organisation de l'équipe nationale précise la nature des primes versées aux sélectionnés, parmi celles-ci il y a la prime de présence. A l'origine, il s'agissait de compenser le manque à gagner des footballeurs professionnels africains évoluant en Europe quand ils rejoignent leurs sélections nationales respectives pour une longue durée. Leur absence portait préjudice à leurs clubs... (A suivre)

Jean ZENGABIO

RENCONTRE

Jean Atarabounou
"Grand A", de la seringue au micro !

Aujourd'hui retraité, Jean Atarabounou (76 ans) a été d'abord infirmier pendant quelques années, avant de devenir journaliste et une célébrité dans ce métier. Les auditeurs sportifs ne l'oublieront pas de sitôt, notamment comme reporter des matchs de football. Nous l'avons rencontré.

*Comment êtes-vous devenu journaliste ?

**J'ai découvert ce métier sur le tard. J'étais d'abord un infirmier. J'ai fait mes études à l'Ecole paramédicale Jean-Joseph Loukabou. Une fois diplômé, j'ai exercé en tant qu'infirmier-chef pendant quatre ans au centre médico-social de l'ex-Sotexco (Société des textiles du Congo). Ensuite, après une formation de quatre ans à Cuba, j'ai travaillé comme infirmier généraliste à



Jean Atarabounou

la Banque de sang de l'hôpital général (actuel CHU). J'y ai évolué pendant huit mois. Mais, le besoin de changer de voie est venu, progressivement. J'ai alors décidé de découvrir autre chose de la vie. Ma vocation n'était pas à la santé. Le métier de journaliste s'est finalement imposé. En réalité, le virus de la communication est dans mon sang depuis le bas-âge. A Cuba, lors des matchs livrés entre nous, je m'amusais la retransmission des matchs, et mes collègues s'en plaisaient. C'est à l'issue d'un test concluant, en fin 1978, que j'ai été recruté à la radio. Je me suis tourné vers le journalisme en langues nationales ; il y avait carence dans cette branche. J'y ai évolué aux côtés des Laurent Botséké, André "Andréas" Ossoungou, Lémy Patrick Kalafoua, Jean Mokanga, Alphonse Ndinga qui étaient les anciens. Après, je me suis orienté vers le service de sport.

*Alors, parlez-nous de vos collègues du service de sport, de votre premier reportage sportif et de vos modèles.

**Je suis de l'école Germain Bisset, c'est lui, chef du service Sport, qui a fait que je devienne reporter des rencontres sportives. A mon arrivée, j'avais trouvé Lucien Parfait Léonard Ndzoungou (+), Joseph Nguouama (+), Georges Eboué, etc. Mon premier reportage, c'était le match Diables-Noirs-FC Kahunga. Comme tout débutant, j'avais la trouille en pensant aux nombreux auditeurs qui nous suivaient à travers le pays. Après, je suis rentré dans le bain. Hormis le sport, j'étais aussi au service des programmes : mon grand modèle, c'était Henri Pangu. Avec lui, Laurent Botséké et Alphonse Ndinga. A mon arrivée, j'avais aussi trouvé des grands noms comme Miantourila Kouba.

*Quel est le souvenir le plus fort de carrière ?

**J'ai passé de très belles années. J'étais déjà à la radio quand le Congo a gagné la Coupe d'Afrique des nations de handball féminin en 1979 à Brazzaville. J'ai couvert plusieurs compétitions dans le pays et à l'étranger dans différentes disciplines. J'ai vécu tous les beaux moments de notre handball en nations et en clubs: les sacres des Diables-Rouges et d'Etoile du Congo (dames), d'Inter-club (hommes) en 1984, le tournoi tri-continentale de handball de Brazzaville en 1980, qualificatif pour les JO de Moscou, ainsi que les rencontres des Diables-Rouges en football, et dans d'autres disciplines. Mais, le grand et passionnant derby, c'était Etoile du Congo-Diables-Noirs. Il drainait presque tout Brazzaville au Stade de la Révolution. Pas facile à couvrir, pour un journaliste. Après ce match, quand je rentrais à la maison, j'étais épuisé, vu l'intensité de la rencontre et le vacarme des supporters. Les retransmissions des matchs en compagnie de Jean-Gilbert Foutou, Joseph Nguouama, "Djo" Pambou, avec Stalgar Diahomba au studio, c'était le Top niveau...

*Auriez-vous aussi de mauvais souvenirs ?

**Effectivement ! La retransmission du match Congo-Libéria, soldé par la victoire du Libéria (0-1). Le festival de Georges Weah m'avait écoeuré. Sans oublier le match Congo-Etats-Unis, lors du tournoi Tri-continentale de handball où j'avais un peu débordé dans le langage. Cela m'avait valu une sanction. En tant que reporter, j'avais été l'objet des menaces à mon domicile de la part des membres d'une organisation de jeunesse. Pour un commentaire qu'ils avaient mal apprécié. En l'apprenant, le ministre des Sports de l'époque les avait blâmés fermement.

*Un conseil que vous donneriez aux jeunes qui sont encore en fonction ?

**La retransmission d'un match se prépare, et il faut trouver les expressions qu'il faut pour convaincre puis emballer un auditoire souvent difficile. Les jeunes ne doivent pas avoir peur des menaces. Leur critique doit être objective, et les autorités doivent l'accepter pour le bien de notre sport. Le sport n'a pas de tribus, de races et de couleur, il unit les peuples. Quand les Diables-Rouges jouaient, les Congolais étaient à l'unisson derrière leur équipe.

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

FECOBEXE

Les dirigeants au chevet de leur discipline

En marge du championnat national de boxe (28 mars-1er avril), saison 2022-2023, la FECOBEXE (Fédération congolaise de boxe) a tenu, mercredi 28 mars 2023 au gymnase Henri Elendé, un conseil fédéral jumelé à l'assemblée générale ordinaire, sous la houlette de son président, Gaëtan Nkodia. En présence des représentants de la Direction générale des sports et du Comité national olympique et sportif congolais. Les échanges ont porté sur la vie de l'instance dirigeante et l'avenir de la discipline.

Il s'agit de mettre de l'ordre dans la maison afin de ramener la boxe congolaise à la place qui fut la sienne dans le concert du mouvement sportif national et africain. Toutes ligues départementales (Brazzaville, Pointe-Noire, Kouilou, Niari, Cuvette, Plateaux, Bouenza et la Sangha) étaient présentes. Les conseillers ont passé en revue le programme d'activités de la saison écoulée et validé celui de la saison 2022-2023.

Il était aussi question des projets du bureau exécutif fédéral, tels que : l'organisation des compétitions, la recherche des sponsors, les descentes dans les ligues départementales, la préparation des pugilistes aux prochaines compétitions internationales (en août au Cameroun), l'établissement de la car-



Conseil fédéral couplé à l'AG ordinaire: le président Gaëtan Nkodia prononçant son allocution

te de membre et de la licence du boxeur, la création de deux nouvelles ligues, celle du Pool et de la Lékoumou, la mise en place d'une commission de juridiction et d'arbitrage, etc.

Pour concrétiser ces projets, a dit le président Gaëtan Nkodia, il faut de bonnes dispositions de la part des responsables, à tous les niveaux. Il a aussi exprimé son souhait de voir les conseillers s'impliquer dans la nouvelle dynamique que le bureau qu'il dirige entend insuffler au noble art congolais.

Quant au championnat national, il s'est terminé le samedi 1er avril au Gymnase Nicole Oba. Cette dernière journée était consacrée aux finales, avec

8 combats dominés par Brazzaville qui a remporté 6 victoires contre deux seulement pour Pointe-Noire.

Chulery
MPIKA-MOUNKETE
(Stagiaire)

Résultats des finales
du Championnat

Série Jeunes hommes

Plumes: Mabiola (Pointe-Noire) bat Mack Imani (Brazzaville)

Seniors hommes

Plumes (57kg) : Bilongo (Brazzaville) bat Malandou

(Pointe-Noire)

Mi-Welters (63kg): Nzalamou (Brazzaville) bat Tengo (Brazzaville)

Moyens (75kg) : Oyo Ngambou (Brazzaville) bat Brice Ditsia (Pointe-Noire)

Mi-lourds (81kg): Francis Nkey (Brazzaville) bat Aziz Bayaki (Brazzaville)

Cruisers (86kg): Yannick Kitsoukou (Pointe-Noire) bat Ngalebaye (Brazzaville)

Lourds (92kg) : Icha Tsoni (Brazzaville) bat Ngoualali (Brazzaville)

Super-lourds (+92kg): Misamou (Brazzaville) bat Rochelvy Bemé (Brazzaville)

FOOTBALL/COUPE DE LA CONFEDERATION

Pour les Diabes-Noirs, le travail continue bien qu'éliminés

C'est sur un match nul vierge concédé face au DCMP de Kinshasa dimanche 2 avril au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, à Brazzaville, que les Diabes-Noirs ont terminé la phase de poules de la Coupe de la Confédération. Le passage en quarts de finale étant bouché, l'heure a sonné d'un premier bilan et de tirer les leçons d'un échec.

D'abord la sécheresse des chiffres : les Diabes-Noirs ont disputé 6 matches, pour 1 victoire, 3 nuls et 2 défaites. Soit au total, 5 buts marqués contre 5 buts encaissés. Ensuite, la satisfaction de n'avoir pas cédé du terrain face aux clubs de deux pays contre lesquels le football congolais nourrit un complexe : Rivers United du Nigeria qu'ils ont battu à l'aller (3-0), à Brazzaville, avant d'aller arracher un match nul avec buts (2-2) à Uyo, au Nigeria ; puis DCMP de la République Démocratique du Congo qu'ils ont contraint au partage des points, à domicile (0-0) comme à l'extérieur (0-0). Enfin, il faut l'avouer, une déception : la double défaite, face à l'ASEC d'Abidjan de Côte d'Ivoire (0-2 à Yamous-



La dernière sortie des Diabes-Noirs dimanche dernier au Stade Massamba-Débat

soukro et 0-1 à Brazzaville), un adversaire considéré, au départ, comme n'étant pas un foudre de guerre, et qui a fini en tête de son groupe avec 12 points, devant Rivers United (10 points), les Diabes-Noirs terminant troisième (6 points) devant le dernier, DCMP (3 points). Finalement, c'est face aux Ivoiriens, lors des troisième et quatrième journées, que les Diabes-Noirs ont abandonné tout espoir d'atteindre les quarts de finale, l'objectif initial de leur première participation à une phase de poule d'une compétition africaine interclubs. L'œuf s'est cassé juste à ces moments clé de

la compétition.

Que s'est-il passé ?

Il ne se trouvera personne pour aimer une élimination, mais il y a des échecs qui sont riches d'enseignements susceptibles d'aider à la construction d'un avenir meilleur. La première explication à l'élimination des Diabes-Noirs est qu'ils n'ont pas su négocier les trois matches qui ont suivi leur victoire retentissante face à Rivers United. S'étant laissés emporter par l'euphorie, ils ne se sont plus suffisamment concentrés, car croyant que la qualification serait facile à obtenir. L'enthousias-

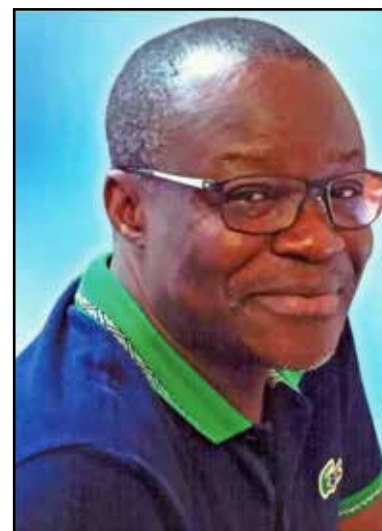
me seule ne fabrique pas une grande équipe.

Certains observateurs reprochent aussi au staff technique de ne pas utiliser à bon escient certaines cartes qui savent lire le jeu et créer en fonction des circonstances, surtout au milieu de terrain. Il y a aussi d'autres pions qui méritent la confiance pour aider à une meilleure production à l'équipe. Mais le public ne doit pas ignorer non plus qu'il se pose parfois des problèmes de forme et d'adhésion au jeu.

Il se dit aussi pas mal de choses sur certains dirigeants qui ne sont pas forcément agréables, mais qui parfois semblent aller dans le sens du vrai eu égard à leur envahissement dans un domaine qui n'est pas le leur. Il est donc nécessaire d'asseoir une organisation où chaque pion connaît son rôle et ne s'en tient que cela. Mais il ne sert à rien de faire la fine bouche. C'est un parcours africain inespéré cette année pour les Diabes-Noirs. Ils doivent repartir en laboratoire pour penser au futur en apportant les corrections qui s'imposent. Car, le travail continue.

Jean ZENGABIO

REMERCIEMENTS



La Famille FOUKOU MANTSOUNGA et les soeurs expriment leurs sincères remerciements aux amis et connaissances pour leur assistance lors du décès de leur frère **Casimir FOUKOU GOUAKA**, survenu le 25 janvier 2023 en France. Son inhumation a eu lieu le 1^{er} mars 2023 au cimetière du centre-ville, à Brazzaville.

Tarifs d'abonnement

Congo		182 Euros
6 mois		Autres pays d'Afrique
Retrait sur place:	15.600	96 Euros
Expédié:	23.400	192 Euros
1 an		Europe
Retrait sur place:	31.200	96 Euros
Expédié:	46.800	192 Euros
France, Afrique, Francophone		Amérique-Asie
91 Euros		100 Euros
		200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BGFIBANK CONGO

Un total bilan de 600 milliards de F.CFA en 2022

BGFIBank Congo, a tenu le samedi 25 mars 2023 son conseil d'administration, à son siège, à Brazzaville. Coprésidée par Jean Dominique Okemba, président du conseil d'administration et Henri Claude Oyima, PDG du groupe BGFIBank, cette réunion s'est déroulée en présence d'Yvon-Serge Fongui, administrateur-directeur général de BGFIBank Congo, de Hygin Ankama, directeur général adjoint, et des hauts cadres de cette institution financière. Au menu de cette réunion: l'évaluation des résultats de la filiale BGFIBank Congo et la clôture de l'exercice 2022; la projection pour l'année 2023 suivant le plan stratégique du groupe, pour répondre aux besoins et aux demandes des clients.

A la fin des travaux, Henri Claude Oyimba a assuré que les comptes de l'exercice précédent ont été arrêtés comme le veut la tradition. «Le groupe dans sa globalité se porte bien et le total bilan de BGFIBank Congo a atteint plus de 600 milliards de F.CFA, avec des performances qui ont progressé de plus de 63 % pour atteindre le chiffre de 9 milliards de F.CFA de résultat net. La bonne nouvelle: il est proposé aux actionnaires des dividendes de plus de 15 milliards de F.CFA. Ce qui est également une bonne nouvelle pour l'économie puisque la BGFIBank Congo continue à financer et à soutenir fortement l'économie du pays», s'est-il réjoui, avant d'ajouter que le capital de la banque passera de 30 milliards à 50 milliards de F.CFA. Elle sera toujours la première banque de loin, non seulement en termes de capital, de total bilan, des dépôts et des crédits, mais aussi en termes des résultats. Aussi a-t-il demandé aux clients de continuer à leur faire confiance. A ceux qui ne le sont pas, il leur a demandé de «se rapprocher de cette belle entité bancaire qui est là pour accompagner le financement de l'économie».

Des perspectives pour 2023. «Dans le cadre du plan stratégique du groupe BGFIBank, nous sommes à notre troisième année d'exécution du plan. Celui-ci va renforcer la gouvernance. Nous allons transformer le capital humain, renforcer les ressources, maîtriser au mieux les risques pour le développement de la banque. Nous avons, aussi, au niveau local un plan stratégique sur les trois prochains



Jean Dominique Okemba et Henri Claude Oyima



Pendant les travaux

années pour, à la fois, rentabiliser au mieux les capitaux investis, donner encore beaucoup plus de capacités à nos collaborateurs et encore beaucoup plus de moyens pour financer l'économie nationale.

Le PDG du groupe BGFIBank a en outre signalé que sa structure est désormais implantée en RCA. D'autres perspectives de développement sont envisagées en Afrique et ailleurs. «Nous sommes le premier groupe financier de la sous-région. Notre développement était basé sur des cercles par zone : le premi-



ère administratrice aux côtés de Hygin Ankama et Yvon-Serge Fongui a concerné le Gabon; le deuxième, l'Afrique centrale, et nous allons poursuivre ce développement. Le troisième cercle sera l'Afrique de l'Ouest. Nous sommes implantés dans douze pays. Et, le Congo est la première filiale du groupe». Remerciant les administrateurs, Jean Dominique Okemba, a ainsi clôturé les travaux : «la bonne réalisation des quatre axes stratégiques du plan d'action 2023 de notre banque fera de l'an 2023 le jalon du processus de croissance maîtrisée, rentable et durable de BGFIBank Congo».

A l'ouverture du conseil, il a rappelé et rassuré que «lors du conseil d'administration du 23 décembre 2022, malgré la récession observée depuis plusieurs années, nous avons soutenu que le secteur bancaire reste résilient et BGFIBank Congo conforte sa place de leader sur le marché bancaire congolais. Nous devons demeurer la meilleure et la première banque de la place, en générant une croissance maîtrisée, rentable et durable. Notre plan d'action de 2023 se résume en quatre axes stratégiques : intensifier la collecte des ressources en améliorant l'équilibre emploi et ressources ; maintenir le cap des actions de recouvrement, source de trésorerie et de revenus ; améliorer la qualité des services à la clientèle ; développer la banque privée et dynamiser les services financiers spécialisés...»

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AGL (AFRICA
GLOBAL LOGISTICS), au cœur
des transformations de l'Afrique

Puteaux, le 30 mars 2023.

Bolloré Africa Logistics a dévoilé ce 30 mars 2023 sa nouvelle marque. L'entreprise opérera désormais sous le nom : AGL, pour Africa Global Logistics.

AGL a pour ambition, au sein du Groupe MSC, de continuer à contribuer à la transformation durable de l'Afrique et des marchés émergents. Elle souhaite accompagner le continent, en fournissant des solutions logistiques sur mesure, en améliorant la connectivité des territoires, et en contribuant à la mise en place d'un écosystème logistique vertueux pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Fournisseur de solutions logistiques intégrées

Fort d'un savoir-faire centenaire sur le continent, AGL continuera de mettre à la disposition de ses clients locaux et internationaux un réseau de logistique intégré compétitif. Opérateur logistique multimodal (portuaire, logistique, maritime et ferroviaire) de référence en Afrique, AGL améliorera la productivité des terminaux qu'elle opère au bénéfice de l'ensemble des compagnies maritimes. AGL développera des solutions logistiques multimodales afin de répondre aux attentes de ses clients.

Moteur de la connectivité globale des territoires africains

AGL dispose de plus de 250 agences logistiques et maritimes, 22 concessions portuaires et ferroviaires, 66 ports secs et 2 terminaux fluviaux. L'entreprise, grâce à ce réseau, conçoit et met en œuvre des solutions adaptées aux besoins de ses clients tout au long de la chaîne de valeur, et ce jusque dans les zones moins accessibles. AGL accélérera ses investissements en vue de développer ses capacités et de faciliter l'importation et l'exportation des marchandises. AGL répondra ainsi aux défis du commerce intra-africain, de la transition énergétique, de la croissance démographique du continent, de l'amélioration du cadre de vie et de la digitalisation de l'Afrique.

Acteur d'une croissance durable et inclusive en Afrique

Avec ses 21 000 collaborateurs répartis dans 49 pays, AGL entend déployer une stratégie de développement au service des hommes et femmes du continent. AGL continuera à promouvoir les talents africains ainsi que l'écosystème de PME locales, en apportant un appui au développement du potentiel des jeunes talents africains. Soucieuse de son empreinte sur l'environnement, AGL réalisera des investissements durables, mettra en place des programmes de promotion

de l'éco-responsabilité des transports (Green Terminal) et mobilisera ses collaborateurs, sous-traitants et fournisseurs en vue de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

«Nous sommes heureux de débiter cette aventure au sein de la famille MSC. Cette nouvelle marque renforce notre ambition d'être un partenaire logistique de confiance pour nos clients en Afrique et dans le monde, tout en soulignant notre engagement à innover et à participer aux côtés des Etats et partenaires de l'Afrique aux transformations du continent. Je suis convaincu qu'avec la mobilisation constante de nos équipes, nous parviendrons à concevoir des solutions innovantes afin de créer de la valeur pour nos clients et partenaires.» déclare Phillippe Labonne, Président de AGL.

A propos d'AGL (Africa Global Logistics)

AGL (Africa Global Logistics) est l'opérateur logistique multimodal (portuaire, logistique, maritime et ferroviaire) de référence en Afrique. L'entreprise fait désormais partie du Groupe MSC, compagnie maritime et logistique de premier plan. Grâce à son expertise développée depuis plus d'un siècle et à plus de 21 000 collaborateurs mobilisés dans 49 pays, AGL fournit à ses clients africains et mondiaux des solutions logistiques globales, sur mesure et innovantes, avec l'ambition de contribuer de façon durable aux transformations de l'Afrique. AGL est aussi présente en Haïti et au Timor.

www.aglgroup.com Contact Presse :

Rachel HOUNSINO, Responsable Relations Médias – AGL rachel.hounsinou@aglgroup.com - +33 01 88 87 10 14 – 06 43 27 16 91

AGL
TOUR ANJOU, 33 QUAI DE DION-BOUTON - 92800 PUTEAUX - FRANCE
T.+33 (0)1 88 87 10 00 | aglgroup.com
S.A.S au capital de 174 334 640,00 Euros - R.C.S Nanterre 519 127 559



**Au cœur des transformations
de l'Afrique**

At the heart of Africa's transformations